



**COMMISSION PERMANENTE
DU 9 DÉCEMBRE 2022**

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE :

	<u>Pages</u>
LISTE DE PRESENCE	3
LISTE DES POUVOIRS	4
RAPPORT D'INFORMATION SUR L'EXERCICE DE LA DELEGATION DU PRESIDENT EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS	5
RAPPORT D'INFORMATION DE LA MISE A DISPOSITION D'UN AGENT AUPRES DE LA MISSION BASSIN MINIER NORD – PAS DE CALAIS	6
RAPPORT D'INFORMATION DE LA MISE A DISPOSITION D'UN AGENT AUPRES DE NORD FRANCE INVEST	6
EXAMEN DES DELIBERATIONS	6
* <i>Délibération relevant de la commission 9</i>	6
* <i>Délibérations relevant de la commission 1</i>	8
* <i>Délibération relevant de la commission 2</i>	9
* <i>Délibérations relevant de la commission 3</i>	10
* <i>Délibérations relevant de la commission 4</i>	17
* <i>Délibérations relevant de la commission 5</i>	19
* <i>Délibérations relevant de la commission 6</i>	25
* <i>Délibérations relevant de la commission 7</i>	30
* <i>Délibérations relevant de la commission 8</i>	34
ANNEXES	
- Annexe 1 : Récapitulatif des modifications apportées au dossier	37
- Annexe 2 : Résultats de vote des délibérations	40
- Annexe 3 : Amendements	83
- Annexe 4 : Liste d'émargement	87

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 DÉCEMBRE 2022

La commission permanente du Conseil régional Hauts-de-France, dûment convoquée par son Président, le 25 novembre 2022, s'est réunie le 9 décembre 2022, salle de l'Hémicycle – 151 boulevard Hoover à Lille, sous la présidence de Monsieur Xavier BERTRAND, Président du Conseil régional.

Ouverture de la séance à 13h44, le Président constate que le quorum est atteint.

Ont été présents au cours de l'instance : Madame Florence BARISEAU, Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, Monsieur Xavier BERTRAND, Monsieur Maxime CABAYE, Monsieur Guislain CAMBIER, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Monsieur Sébastien CHENU (arrivé en séance à 13h52), Madame Aurore COLSON, Monsieur Christophe COULON, Monsieur Alexandre COUSIN, Monsieur Arnaud DECAGNY, Monsieur François DECOSTER (arrivé en séance à 13h50), Madame Sandra DELANNOY, Monsieur Guillaume DELBAR (arrivé en séance à 14h44), Madame Karima DELLI (arrivée en séance à 14h39), Madame Héloïse DHALLUIN, Monsieur Franck DHERSIN, Madame Mélanie DISDIER (arrivée en séance à 13h53), Madame Christine ENGRAND, Madame Maryse FAGOT, Monsieur Daniel FASQUELLE, Madame Sabine FINEZ, Madame Sarah FLAMANT, Madame Anne-Sophie FONTAINE-BARBIER, Madame Amel GACQUERRE, Monsieur Michel GUINIOT, Madame Zahia HAMDANE, Monsieur Guy HARLÉ-D'OPHOVE, Madame Samira HERIZI, Monsieur Thomas HUTIN, Madame Nelly JANIÉ-DUBRY, Madame Paulette JUILIEN-PEUVION, Monsieur Daniel LECA, Madame Marie-Sophie LESNE (arrivée en séance à 13h57), Madame Faustine MALIAR, Madame Claire MARAIS-BEUIL, Madame Anne PINON, Monsieur Julien POIX, Madame Patricia POUPART, Monsieur Jean-François RAPIN, Monsieur Laurent RIGAUD, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Benjamin SAINT-HUILE (arrivé en séance à 14h05), Monsieur Christopher SZCZUREK, Monsieur Jean-Michel TACCOEN, Monsieur Jean-Philippe TANGUY (arrivé en séance à 13h52), Madame Anne-Sophie TASZAREK, Madame Véronique TEINTENIER.

Étaient absents ou excusés : Madame Natacha BOUCHART, Monsieur Eric DELHAYE, Monsieur Pascal DEMARTHE, Monsieur Philippe EYMERY, Madame Brigitte FOURÉ, Monsieur Yvan HUTCHINSON, Madame Manoëlle MARTIN, Monsieur Alexandre OUIZILLE.

Secrétaire de séance : Madame Faustine MALIAR.

Liste des pouvoirs de la séance :

Groupe Majorité Régionale, Républicains et indépendants :

Madame Natacha BOUCHART donne pouvoir à Madame Florence BARISEAU, Monsieur Yvan HUTCHINSON donne pouvoir à Madame Nelly JANIER-DUBRY, Madame Marie-Sophie LESNE donne pouvoir à Monsieur Christophe COULON (de 13h44 à 13h57), Madame Manoëlle MARTIN donne pouvoir à Madame Anne PINON.

Groupe UDI :

Monsieur Eric DELHAYE donne pouvoir à Madame Paulette JUILIEN-PEUVION, Monsieur Pascal DEMARTHE donne pouvoir à Monsieur Daniel LECA, Madame Brigitte FOURÉ donne pouvoir à Monsieur Salvatore CASTIGLIONE.

Groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés :

Monsieur Philippe EYMERY donne pouvoir à Madame Sandra DELANNOY.

Groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi :

Madame Karima DELLI donne pouvoir à Monsieur Thomas HUTIN (de 13h44 à 14h39).

Groupe Gauche Républicaine et Ecologique :

Monsieur Alexandre OUIZILLE donne pouvoir à Madame Samia SADOUNE.

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, je déclare la séance ouverte.

Je demande à Faustine MALIAR d'assurer les fonctions de secrétaire de séance, de procéder à l'appel et de faire état des pouvoirs qui m'ont été transmis préalablement à cette séance. Je passe la parole à Faustine MALIAR.

MME MALIAR : Merci, Monsieur le Président.

(Madame MALIAR procède à l'appel nominal des élus)

M. LE PRÉSIDENT : Je constate que nous sommes 48 membres présents et représentés. En application de l'article L.4132-13-1 du Code général des collectivités territoriales, le quorum requis de 29 est donc atteint.

Je précise, comme à l'accoutumée, que la position de vote des élus d'un groupe politique sera exprimée à main levée par le président du groupe politique. Toutefois, chaque élu dispose de la faculté de voter différemment, en l'indiquant oralement sitôt après l'expression de son président de groupe.

Concernant l'ordre du jour de notre séance, nous évoquerons les rapports d'information, avant de passer à la partie délibérative en commençant par la Commission 9, qui ne comporte qu'une seule délibération. Par ailleurs, en préambule de nos travaux, je vous informe d'ores et déjà du retrait de l'ordre du jour de la délibération 1977 « EuraTechnologies à Lille : approbation de l'entrée d'un nouvel actionnaire privé au capital de la société et signature d'un contrat de gouvernance des actionnaires publics ».

Nous avons un certain nombre de rapports d'information.

Au préalable, je voudrais savoir qui préside les groupes.

Monsieur COULON, je présume que vous présidez votre groupe.

Monsieur LECA, je présume que vous présidez votre groupe.

Pour le Rassemblement National, qui préside le groupe ? C'est vous ? C'est Monsieur GUINIOT ? D'accord. Très bien.

Et pour... D'accord. Mais il y a deux groupes, normalement, dans l'opposition. D'accord, excusez-moi. C'était pour savoir.

Pour le MoDem, c'est Anthony ? Il n'y a que Samira qui est là. Très bien.

Rapport d'information sur l'exercice de la délégation du président en matière de marchés publics

M. LE PRÉSIDENT : Conformément à l'article L.4231-8 du Code général des collectivités territoriales, vous avez reçu le rapport d'information sur l'exercice de la délégation du président en matière de marchés publics. Ce rapport, qui ne fait pas l'objet d'un vote, sera inscrit à l'ordre du jour de notre prochaine Séance plénière.

Y a-t-il des observations sur ce rapport ? Il n'y en a pas.

Rapport d'information de la mise à disposition d'un agent auprès de la mission bassin minier Nord – Pas de Calais

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il des observations sur ce rapport ?

Rapport d'information de la mise à disposition d'un agent auprès de Nord France Invest

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il des observations sur ce rapport ? Il n'y en a pas.

Examen des délibérations

Commission 9 : Audit, contrôle de gestion et évaluation
--

M. LE PRÉSIDENT : En application de l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales, nous devons nous prononcer une fois par an sur le rapport écrit des représentants de la région au sein des conseils d'administration ou conseils de surveillance des sociétés dont la région est actionnaire. C'est l'objet des rapports qui suivent et qui sont adossés à une délibération soumise à l'adoption.

02 - Contrôle de gestion

2022.02039 - Rapports annuels des représentants de la région Hauts-de-France au sein des sociétés partenaires - exercice 2021

M. LE PRÉSIDENT : Julien POIX a la parole.

M. POIX : Monsieur le Président, vous nous apprenez que la délibération sur EuraTechnologies a été supprimée. Peut-être savoir pour quelle raison.

En tout cas, ici, sur le rapport précisément, EuraTechnologies, à la page 22, signaler tout de même que la situation d'EuraTechnologies paraît préoccupante. Elle a d'ailleurs fait l'objet de nombreux articles de presse ces dernières semaines, ces derniers mois, notamment sur un problème de gouvernance, visiblement. Nous voulons alerter un peu la région sur des investissements qui pourraient paraître un peu douteux ou un peu bancals. Nous souhaiterions, pour éclairer notre vote, un bilan d'activité plus détaillé de la structure. Les indicateurs de 2021 mettent en évidence un risque très élevé sur la trésorerie et la note d'analyse financière appelle à la vigilance. On pourrait demander des renseignements plus détaillés là-dessus.

La santé financière de la structure EuraTechnologies, qui a absorbé depuis sa création beaucoup de subsides publics, questionne. Quelle est la stratégie de développement d'EuraTechnologies pour faire face à la crise de gouvernance qu'elle traverse et pour stabiliser son modèle économique ? Beaucoup de questions restent sans réponse. Il est indiqué aussi qu'EuraTechnologies a dû faire face à une hausse des charges externes de 17 %. Pourquoi ? La région doit donc se montrer prudente. On ne peut pas investir notre argent public dans un panier percé. Est-ce le moment, justement, de réinvestir dans la structure, dans la filiale dédiée à la cybersécurité ? C'est la question qu'on pose.

Deuxième remarque, sur la page 42, avec le rapport sur Séries Mania. Il n'est pas ici l'objet de remettre en cause Séries Mania, un dispositif que, personnellement, je trouve pertinent et qui participe à l'attractivité de la région, et c'est très bien comme cela. Cependant, la note d'analyse financière est un peu dans le rouge. La dette à court terme, la trésorerie, les fonds associatifs donnent des signes de faiblesse. Qu'est-ce qui explique que ces indicateurs soient un peu problématiques, alors que l'édition 2021 semble une réussite ? Remarque aussi rapide : 5 séances sur 88 seulement organisées en dehors de Lille, c'est un peu dommage.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Deux choses : sur EuraTechnologies, on n'a vraiment pas la même vision. C'est vrai qu'il y a eu, à un moment donné, avec le directoire, des difficultés. C'est pourquoi il y a eu un changement. La nouvelle présidente du directoire est quelqu'un que je pense remarquable. L'arrivée d'actionnaires privés doit nous inciter, au contraire, à investir et certainement pas à faire du surplace. Quant aux articles de presse, je tiens à vous dire qu'ils ne reflètent absolument pas la réalité de ce qui se passe.

La délibération a été retirée, car nous avons un conseil de surveillance lundi prochain. On va notamment discuter de la question du pacte d'actionnaires publics par rapport aux privés qui viennent de rentrer. J'ai pensé, dans ces conditions, qu'il valait mieux attendre la réunion de lundi du conseil de surveillance, où je siège avec Philippe BEAUCHAMPS. L'autre aspect, c'est que, dans ces conditions, par rapport à ce que vous dites, ce serait bien que, à la prochaine commission, je ne sais pas si Philippe BEAUCHAMPS, même s'il n'est pas membre de la Commission permanente, puisse donner un éclairage lors d'une prochaine commission, en dehors du seul examen des délibérations.

Concernant Séries Mania, non, les choses vont bien. Le projet 2023 est en train de bien se mettre en place. Je souligne que vous avez indiqué que c'était une très bonne chose, Séries Mania. Je vous en remercie. Une fois n'est pas coutume et sans vous compromettre, Monsieur, je suis heureux de penser la même chose que vous.

Délibération n° 2022.02039

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

M. LE PRÉSIDENT : Je présume que vous venez de transmettre le sceptre de votre pouvoir éphémère à Monsieur CHENU ?

M. GUINIOT : Exactement. Vous êtes devin, Monsieur le Président !

M. LE PRÉSIDENT : Cela peut m'arriver.

M. GUINIOT : N'ayant pas l'intention de faire un putsch à l'intérieur du groupe, je rends le pouvoir à Monsieur CHENU.

M. LE PRÉSIDENT : Non, ce n'est pas dans les habitudes de la maison ! Bien sûr. Allons ! Pas vous, pas cela !

Commission 1 :
« Ressources, fusion, administration générale, finances, personnel, affaires juridiques »

03 - Administration générale

2022.02049 - Informatique - Affectations sur différents programmes relatifs à l'infrastructure et au système d'information du conseil régional Hauts-de-France

M. LE PRÉSIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2022.02049

Adoptée à l'unanimité

04 - Finances

2022.02035 - Convention de Services Comptables et Financiers (CSCF) 2023-2026

M. LE PRÉSIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2022.02035

Adoptée à l'unanimité

05 - Personnel

2022.01260 - Adhésion au service de médecine préventive - Renouvellement des conventions avec les organismes de médecine du travail

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur HUTIN a demandé la parole.

M. HUTIN : J'avais demandé la parole au préalable, en attendant d'avoir les éléments que j'avais demandés en Commission des Finances. J'ai eu ces éléments et je remercie les services et le président de la commission.

J'en profite juste pour poser une question d'actualité, puisqu'on a eu les élections professionnelles ces temps-ci. Savoir si l'on a les résultats, notamment la participation, puisque se posait cette question.

M. LE PRÉSIDENT : Oui. On n'a pas seulement la participation, on a aussi les résultats. Pouvez-vous me passer les chiffres précis, qu'on a vus hier ? Une bonne participation, je crois qu'on est à des niveaux à peu près équivalents à 2018, alors même que tout le monde avait les plus grandes inquiétudes avec le vote électronique. Ceci étant, je crois que le Conseil régional fait un peu figure d'exception dans les élections publiques, car, dans de très nombreux endroits, le taux de participation a très nettement baissé. Lorsque mon directeur de cabinet aura réussi à manipuler son téléphone...

Non, c'est la participation et le nombre de votants qui m'intéressent également. Si vous avez écrit plus petit, à mon âge, c'est mieux encore, pendant qu'on y est.

En 2018, nous avons un taux de participation qui était à 46,8 %, notamment. Là, on est à 47 %. Lorsque, sur la CAP B, on était à 62,80 %, on est à 65 %.

Attendez, on va faire plus simple. Je vais passer à l'ensemble des conseillers régionaux les résultats de ces élections. D'ailleurs, j'ai fait un message en interne, mais je voudrais le faire pour tout le monde. Sur les élections professionnelles, la CFDT gagne un siège au détriment de Sud, qui n'en a plus. Enfin, je ne sais pas si c'est au détriment, mais les résultats sont - 1 et + 1. Sur la CAP A, + 1 pour la CGT, Sud n'a plus de siège. CAP B, + 1 pour la CFDT au détriment de la CGT. CAP C, + 1 pour la CGT au détriment de l'UNSA. Voilà les résultats. Je vais vous les passer intégralement.

Autre question ? Non ? D'accord.

Délibération n° 2022.01260

Adoptée à l'unanimité

M. LE PRÉSIDENT : Unanimité.

2022.01757 - Délibération modificative de la délibération 2022.00319 relative aux Actions en faveur des agents régionaux Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE)

M. LE PRÉSIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2022.01757

Adoptée à l'unanimité

<p style="text-align: center;">Commission n° 2 : Environnement (environnement, ruralité, chasse, pêche)</p>
--

01 - Environnement

02 - Connaissance

2022.02080 - Convention de partenariat entre la région et Espaces Naturels régionaux (ENRx), relative à l'Agence régionale de la biodiversité et programme d'actions 2023

M. LE PRÉSIDENT : J'ai l'intervention de Sandra DELANNOY et d'« Alexandra » COUSIN... et d'Alexandre COUSIN ! Pardon ! Excusez-moi, Monsieur COUSIN.

MME DELANNOY : Il n'y aura pas d'intervention, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur COUSIN.

M. COUSIN : Chers collègues, premièrement, on se félicite de la création de l'ARB en région. Son absence était une anomalie en France pour la région Hauts-de-France. On est donc content de voir apparaître cette structure, qui va permettre de coordonner l'action en matière d'environnement des différents acteurs qui pilotent ces actions sur notre territoire.

Un motif d'inquiétude est apparu lors de la dernière réunion d'ENRx, notamment de la part des salariés, qui est celle d'un pilotage qui paraît trop à vue. C'est-à-dire que, là, on est sur une convention qui ne parle que d'une année d'engagement pour l'instant. On comprend bien que l'engagement de la région est très clair dans l'ENRx et qu'il n'y a pas d'inquiétude de la part d'ENRx sur l'engagement dans la durée de la région dans la structure. En tout cas, sur le pilotage de l'ARB, c'est tout de même une mission compliquée. ENRx s'engage dans quelque chose qui est un peu de l'ordre de l'inconnu à ce stade. Il est vrai que l'on aurait souhaité avoir une CPO de 3 ans sur cet engagement autour de l'ARB et d'ENRx, qui aurait donné un peu plus de lisibilité pour tout le monde et pour les salariés du site.

M. LE PRÉSIDENT : On a aussi besoin d'une refonte.

Guislain CAMBIER va prendre la parole.

M. CAMBIER : Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, en effet, Espaces Naturels Régionaux est un organisme qui est en transition. Issu d'une longue expérience, il fait évoluer son modèle, et tant mieux. Il s'étend géographiquement en matière de structures, il s'étend géographiquement aussi en matière d'actions. Il noue des partenariats avec de nouveaux acteurs, justement, en particulier économiques, sous l'impulsion de son président JOUVENEL, en particulier vers des acteurs privés. Il accueille désormais, en effet, l'ARB. Pour cela, il lui faut un statut le plus solide possible, le plus souple possible également. On travaille avec eux depuis maintenant plusieurs années. L'idée est de pouvoir finaliser cette structure d'accueil d'ici la fin d'année prochaine, de façon que l'ensemble des partenaires ait cette visibilité que vous réclamez.

Voilà, Monsieur COUSIN.

Délibération n° 2022.02080

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Commission n° 3 :

Transports, mobilité, grandes infrastructures de transport, économie portuaire, affaires maritimes

01 - Transports

01 - Service de transport ferroviaire régional (TER, Convention et contrats, gestion des biens et du matériel roulant)

2022.02062 - Création de la SPL de gestion des actifs et d'appui à la mobilité en Hauts-de-France

M. LE PRÉSIDENT : J'ai l'amendement n° 1 de Monsieur POIX, qui a la parole.

M. POIX : Un amendement qui propose une modification. Dans la partie DÉCIDE, de remplacer le paragraphe actuel par : « *La région approuve le principe de la création d'une régie personnalisée des transports régionaux, conformément à l'article L.1221-10 du Code des transports et aux dispositions prévues par le Code général des collectivités territoriales.* » En effet, l'objectif ici est de faciliter le contrôle des élus sur la gestion du matériel roulant, leur implication afin de limiter aussi, toujours, les impacts négatifs de l'ouverture à la concurrence, qui vont se faire sentir dans les mois qui viennent, certainement. Il est acté la création d'une structure, qui devra fournir à la région et aux membres fondateurs de la SPL une gestion déléguée des biens de service de transport. C'est le nerf de la guerre, le matériel roulant, les équipements et installations de maintenance. Vous avez fait le choix d'une solution

médiane, mais qui n'est pas satisfaisante pour nous. Vous auriez pu utiliser une régie directe. Ici, c'est un peu différent.

Je vous propose une régie personnalisée, une régie personnalisée et très souple également. Les régies personnalisées sont dotées d'une personnalité morale propre et ont une autonomie financière totale. Elles sont administrées aussi par un conseil d'administration et un directeur désigné par le Conseil régional, sur proposition du président et des élus. C'est une forme de régie plus souple que ce que vous proposez, plus autonome. Elle peut passer des contrats, agir en justice, posséder des biens. C'est, par exemple, le cas de régies qui existent déjà. Je pense notamment à la régie Péribus, une régie plutôt municipale à Périgueux, par exemple. Beaucoup de collectivités locales, y compris de droite, ont fait ce choix. C'est un outil de gestion plus directe et qui ne dépossédera pas les conseillers municipaux – je dépasserai sur mon intervention tout à l'heure –, qui ne déposséderait pas les conseillers régionaux de cette discussion légitime que nous devons avoir sur quels sont les besoins matériels de notre collectivité.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Vous aviez encore du temps si vous faisiez l'explication de vote.

Franck DHERSIN, lui, en revanche, n'aura pas de délai supplémentaire.

M. DHERSIN : Je sais, Monsieur le Président. Vous êtes dur avec moi.

M. LE PRÉSIDENT : Je sais. C'est pour votre bien.

M. DHERSIN : Je vois, Monsieur POIX, que votre position a déjà évolué par rapport à hier, mais je ne vais pas vous faire un cours de droit ici. Cependant, je vais vous rappeler que, au nom des libertés des collectivités territoriales, figure le libre choix du mode de gestion des services publics. Car, oui, le TER, avec l'ouverture à la concurrence, est et restera un service public, le service public de la région. Et j'ai suffisamment répété depuis des années que l'on paye pour des rames qui ne nous appartiennent pas. Oui, avec l'ouverture à la concurrence, nous devenons enfin propriétaires des matériels que nous avons payés. Il y a des enjeux de technicité et de financement associés à la reprise en propriété du parc de matériel roulant et des centres de maintenance. Cela s'accompagne de missions spécifiques et, le rôle de propriétaire, nous comptons l'assumer avec rigueur.

Pour cela, il nous faut recruter des experts, que nous n'avons pas en interne à la région, qui se trouvent dans le secteur ferroviaire et, pourquoi pas, à la SNCF, d'ailleurs. Par ailleurs, nous l'avons déjà dit et redit, l'ouverture à la concurrence, ce n'est pas une privatisation. Cette SPL est une structure 100 % publique, maîtrisée par la région. Comme une régie personnalisée, la SPL autorise la passation de contrats dits de prestation intégrée (« *in house* »). Ce sont les raisons pour lesquelles les SPL sont également qualifiées de quasi-régies. Vous voyez donc, on va être quasi d'accord. La SPL cumule les avantages de la souplesse d'action d'une société privée, tout en étant pilotée et maîtrisée par la puissance publique. C'est donc le meilleur modèle pour gérer nos actifs stratégiques du TER.

C'est pourquoi je propose, Monsieur le Président, de rejeter cet amendement.

Amendement n° 1 du groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi sur la délibération n° 2022.02062

Rejeté à la majorité des suffrages exprimés

M. LE PRÉSIDENT : Sur la délibération, Mélanie DISDIER, Julien POIX, Héroïse DHALLUIN, Karima DELLI.

Madame DISDIER.

MME DISDIER : Je vous remercie.

Très brièvement, sur cette délibération, juste pour exprimer notre frustration et notre mécontentement, puisque, comme pour le Parlement européen, l'opposition n'est pas représentée dans cette société publique locale de développement et de gestion du matériel et d'infrastructures de transport. Cette mise à l'écart systématique de l'opposition dans ces nouvelles instances reste inadmissible. Nous souhaitons le signaler.

M. LE PRÉSIDENT : Vous n'êtes pas de bonne humeur, Madame DISDIER.

Julien POIX ?

M. POIX : Monsieur le Président, Monsieur DHERSIN, je n'ai pas changé d'avis. J'essaye juste de trouver une solution pour amortir les conséquences de l'ouverture à la concurrence, que j'estime toujours néfaste pour la viabilité des transports publics. En revanche, je souligne aussi un problème de transparence démocratique, puisqu'il y aura un écran supplémentaire. C'est-à-dire que, maintenant, ce conseil d'administration va être un peu le point de commande, le point de contrôle de tout ce qui sera anticipé sur les matériels. J'ai donc un peu peur que les commissions thématiques Transports ou la Séance plénière du Conseil régional soient juste amenées à se prononcer sur un rapport d'activité annuel, qui ne sera pas soumis à vote, qui sera juste soumis à commentaires, 3 minutes chaque groupe.

Je trouve cela fort dommageable également, effectivement, que les élus d'opposition ne soient pas associés. Notamment, la réunion de ce matin, vous dites que c'est l'État qui organisait, vous n'étiez pas puissance invitante, mais faire des réunions au petit matin à 7 heures 30 sur un sujet très important – et on partage votre inquiétude là-dessus –, c'est dommage, car nous sommes aussi dans un objectif d'être constructifs. Nous avons des propositions à faire sur le SEM. On n'est pas là juste pour critiquer, mais il faudrait tout de même réfléchir à associer aussi les oppositions.

Je maintiens aussi l'idée que cette SPL que vous créez, c'est aussi, pour les personnes que vous allez recruter, cela va être « *open-bar* ». J'ai l'impression, lorsqu'on regarde ce qu'il se passe dans le Grand Est, avec les salaires énormes, je pense que l'on a aussi les ressources au niveau de la région pour le faire de façon plus directe. Je maintiens ma position sur cette question de régie personnalisée que je vous proposais tout à l'heure.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur POIX, juste une chose, il faut être sérieux. La réunion, qu'elle ait lieu à 7 heures 30, à 10 heures ou à 15 heures 30, il faut m'expliquer où est la différence. Je vais vous dire quelle est la différence : c'est que cela permettait de la tenir sans avoir à arriver trop tard au début de la Séance plénière.

Deuxièmement, si je peux me permettre aussi, vous n'êtes pas le président du Conseil régional. Pour l'instant, ce sont les financeurs qui se faisaient expliquer les options techniques. Ensuite, je verrai l'ensemble des élus territoriaux concernés. J'ai dit ce matin, tout à l'heure, à moins que vous n'ayez pas été là, que je veux que la Commission Transports se saisisse aussi de ce sujet et fasse quelque chose de transparent. D'autre part, je le dis à Franck DHERSIN et à Olivier ENGRAND, je souhaite également que, sur la SPL, vous ne vous contentiez pas de faire un rapport d'activité, mais que vous puissiez répondre aux questions, voire inscrire à l'ordre du jour d'une commission Transports un point complet là-dessus.

Héloïse DHALLUIN avait demandé la parole.

MME DHALLUIN : Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, ma collègue Sandrine GOMBERT et moi-même vous avons interpellés hier pour obtenir plus de précisions sur la question que nous examinons aujourd'hui. Force est de constater que les non-réponses ou quasi non-réponses que vous nous avez fournies ne nous donnent aucune raison de voter pour la création de cette SPL. En premier lieu, nous ne voyons toujours pas en quoi les agents régionaux qui achetaient des trains hier ne pourraient plus le faire demain ou le feraient mieux s'ils sont employés par une SPL que s'ils le sont par le Conseil régional. Nous ne voyons toujours pas en quoi il serait judicieux de construire un outil régional qui achèterait des trains, mais interviendrait aussi sur le fluvial ou le transport urbain et dont le capital serait ouvert à d'autres collectivités.

Nous y voyons surtout une superstructure destinée à éviter les débats en Conseil, à contourner le Code des marchés publics, à baisser artificiellement le taux d'endettement régional ou à permettre de rémunérer des salariés à des hauteurs bien supérieures aux grilles de la région. À titre d'exemple, la publication par la région Grand Est d'une offre d'emploi pour un directeur de la SPL ferroviaire Grand Est Mobilités, avec une fourchette de salaires comprise entre 150 000 et 200 000 euros annuels, nous préoccupe.

Pour toutes ces raisons, car la création de cette SPL ne semble en rien pouvoir améliorer la situation de nos habitants en matière de transports, nous voterons donc contre votre proposition.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : D'autres prises de parole ? Pas d'autres prises de parole ? Bon.

Délibération n° 2022.02062

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

2022.02068 - Mise en œuvre du versement des acomptes pour le premier semestre 2023 au titre de l'exploitation du TER Hauts-de-France.

M. LE PRÉSIDENT : Amendement n° 1 de Mélanie DISDIER.

MME DISDIER : Monsieur le Président, chers collègues, le paragraphe DÉCIDE est modifié comme suit : « *D'allouer au bénéfice de SNCF Voyageurs une contribution financière de 270 343 545,70 euros pour le premier trimestre 2023 au titre de l'exploitation du TER Hauts-de-France et répartie comme suit : 221 201 464,30 euros au titre des acomptes des mois de janvier à juin 2023 de la contribution de fonctionnement, 8 590 549,23 euros au titre des acomptes des mois de janvier à juin 2023 de la contribution investissement, 40 551 531,79 euros au titre des acomptes des mois de janvier à juin 2023 de la contribution de fonctionnement, conditionnés au bon fonctionnement du service ferroviaire, soit 15 %.* » La délibération et la convention sont modifiées en conséquence.

Depuis plusieurs années, les usagers du TER Hauts-de-France subissent une dégradation de leurs conditions de voyage à cause de problèmes liés aux retards et aux suppressions de plusieurs trains. Celle-ci s'est accélérée depuis quelques mois au point que, en moyenne, 10 % des TER sont supprimés dans notre région. Depuis le début de l'année, plus de 20 000 trains ont été comptabilisés comme en retard et plus de 11 000 comme supprimés. Face à cette incapacité d'assumer la bonne exécution de la convention TER, il est nécessaire de mettre la pression à la direction de la SNCF, qui a dernièrement avoué s'être « plantée » dans sa gestion du transport ferroviaire dans les Hauts-de-France. C'est pourquoi nous vous demandons donc de conditionner le versement de 15 % du montant de l'acompte initialement prévu au bon fonctionnement du service ferroviaire.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur DHERSIN, vous avez la parole pour répondre à Madame DISDIER.

M. DHERSIN : Absolument. Ce sera court.

M. LE PRÉSIDENT : Qui semblait de meilleure humeur que tout à l'heure. Je vous demande donc que cela continue.

M. DHERSIN : Ma réponse en sera la conséquence.

Madame, comme le précise la délibération, nous avons refusé le devis 2023 proposé initialement par SNCF Voyageurs. Le montant inscrit pour les acomptes du premier semestre 2023 est strictement en rapport avec l'enveloppe budgétaire affectée aux acomptes TER 2023, à savoir 523 millions d'euros en fonctionnement, soit sensiblement le même montant qu'en 2022, en attendant, évidemment, d'y voir bien plus clair sur les coûts d'électricité et sur la capacité de la SNCF à réaliser correctement l'offre.

Nous avons donc déjà pris en compte la problématique de la qualité de service. Le montant voté hier est un plancher qui permet néanmoins à la SNCF de fonctionner, ce que votre proposition ne garantirait plus, d'ailleurs. Je vous propose donc de rester sur notre ligne de conduite. Nous assumons notre responsabilité d'autorité organisatrice, sans faire de cadeau à la SNCF, même juste avant Noël.

Je vous propose donc de rejeter cet amendement.

M. LE PRÉSIDENT : Qui est pour cet amendement ? Personne pour ? Si. Vous toute seule, Madame DISDIER ? Votre président de groupe ne vote plus ?

Oui, mais vous n'avez rien dit. Il n'y a que Madame Mélanie DISDIER qui était là, toute seule, désemparée, oubliée. Je voulais savoir si c'était la position du groupe ou une position personnelle.

Amendement n° 1 du groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés sur la délibération n° 2022.02068

Rejeté à la majorité

M. LE PRÉSIDENT : Heureusement que je suis là, Madame DISDIER.

Sur la délibération 1730, qui est contre ? Qui s'abstient ?

(brouhaha)

Vous êtes contre ? Qui est pour ? Qui s'abstient ? Abstention de votre groupe.

C'est bon pour vous, Mesdames ?

Si, je viens de faire voter la 1730.

(brouhaha)

La 2068, on n'a pas voté ? Oui, d'accord. C'est moi qui dois prendre mes gouttes, je suis d'accord.

Alors, attendez. Sur la 2068, Monsieur POIX, prise de parole, alors.

M. POIX : Oui. Merci.

752 millions en autorisations d'engagement pour les TER Hauts-de-France dans le cadre de la convention d'exploitation de service public de transport de voyageurs, qui était prévue entre la région et Voyageurs SNCF. Le problème, c'est que, ici, on paye sans vraiment savoir quel sera le niveau de qualité du service rendu et on nous demande de voter, comme je disais tout à l'heure, alors que le devis prévisionnel 2023 est encore en cours de discussion. Les points chauds du moment, il y a la question – qui ne concerne pas TER – de la liaison Lille-Bruxelles. Monsieur DHERSIN est d'ailleurs intervenu et plusieurs, moi-même, Madame DELLI, on a aussi fait front commun pour rétablir cette offre, mais cela ne concerne pas ici la convention.

Autre point chaud, TERGV Lille-Dunkerque qui, à la surprise du chef, va être modifié à partir du 11 décembre. Problème aussi des cars de substitution entre Calais et Boulogne. C'était plus ou moins réglé. On a tout de même de grosses incertitudes qui font que l'on a du mal à voter pleinement cette délibération, même si nous n'avons pas accablé la SNCF, pour notre groupe, dans les débats qui ont animé les dernières séances. Je ne reparlerai pas des questions des coupures, qui ont été évoquées ce matin. Je pense que le message est passé.

Nous appelons à la vigilance et nous nous abstenons sur cette délibération.

Délibération n° 2022.02068

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

02 - Grandes infrastructures de transport

01 - Infrastructures ferroviaires et Transports Collectifs en Site Propre

2022.01730 - Financement de la régénération (études et travaux) du capillaire fret Desvres - Hesdigneul par un Gestionnaire d'Infrastructure Conventionné (GIC)

M. LE PRÉSIDENT : J'ai l'amendement n° 2 de Mélanie DISDIER.

MME DISDIER : Le paragraphe DÉCIDE est modifié comme suit : « *D'allouer une subvention de 5 397 225,25 euros à SNCF Réseau pour le financement de la régénération du capillaire fret Desvres-Hesdigneul par un gestionnaire d'infrastructure conventionné.* »

(rires sur les bancs de l'assemblée)

Oui, désolée.

« *Le coût total de l'opération est estimé à 11 993 835 euros, soit un taux de participation régionale de 45 %.* »
La délibération et la convention sont modifiées en conséquence. Le plan de financement est modifié pour intégrer une participation financière d'ArcelorMittal à hauteur de 5 % du coût total de l'opération, soit 599 691,75 euros. Le deuxième groupe sidérurgiste mondial ArcelorMittal a annoncé en 2021 un bénéfice net record s'élevant à presque 15 milliards d'euros. Étant donné que la ligne ferroviaire nommée ci-dessus est essentiellement utilisée pour l'activité économique d'ArcelorMittal, une gestion en « bon père de famille » de l'argent public nécessite de demander une participation financière de l'entreprise pour la régénération de cette ligne. Par conséquent, il est nécessaire de modifier la délibération et ses conventions pour ajuster le plan de financement.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur DHERSIN.

M. DHERSIN : Oui, Madame. Bon, je sais très bien que je ne suis pas le meilleur exemple pour la régénération du capillaire...

(rires sur les bancs de l'assemblée)

...mais en matière de fret...

M. LE PRÉSIDENT : C'est « capillotracté », Monsieur DHERSIN.

M. DHERSIN : ...Hesdigneul-Desvres, pour faire contribuer Arcelor à la régénération de cette ligne, je vous passe les détails de la négociation de ce plan de financement. Je remercie Olivier ENGRAND, d'ailleurs, du temps passé sur ce dossier. Sachez que si la région n'était pas venue en disant « *Je mets 50 %* », jamais l'État ni la SNCF, en tout cas SNCF Réseau, n'auraient mis autant. Ils auraient abandonné, bien sûr, cette ligne, malgré les 200 emplois que nous préservons en faisant cet investissement.

Concernant Arcelor, si l'entreprise n'apparaît pas dans cette convention qui a trait à la régénération de la ligne, elle a accepté toutefois de prendre en charge l'intégralité des travaux d'entretien pendant les 15 ans à venir, en plus des péages et diverses redevances qu'elle versera à SNCF Réseau pour cette période. Cela représente un montant de l'ordre de 3 millions d'euros et fait l'objet d'une convention spécifique, à part, avec SNCF Réseau. Arcelor n'est donc pas absente du tour de table financier.

Je propose donc de rejeter cet amendement.

Amendement n° 2 du groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés sur la délibération n° 2022.01730

Rejeté à la majorité

Délibération n° 2022.01730

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2022.01731 - Financement de la régénération (études et travaux) du capillaire fret Mézy - Artonges par un Gestionnaire d'Infrastructure Conventionné (GIC)

M. LE PRÉSIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2022.01731

Adoptée à l'unanimité

04 - Infrastructures de mobilité douce

2022.02057 - Adhésion à l'Association Vélo et Territoires

M. LE PRÉSIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2022.02057

Adoptée à l'unanimité

03 - Économie portuaire

02 - Exploitation

2022.02032 - Port de Boulogne-sur-Mer - Calais - Travaux de dragage, dépenses courantes, études et taxes foncières - Fournitures et équipements pour la maintenance et l'exploitation des ouvrages - programme 2023

M. LE PRÉSIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2022.02032

Adoptée à l'unanimité

03 - Aménagement et maintenance du patrimoine

2022.02086 - Stratégie foncière – requalification de terre-pleins de la place portuaire de Boulogne-sur-Mer pour le développement économique du port

Délibération n° 2022.02086

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

<p style="text-align: center;">Commission n° 4 : Au travail (formation, relation avec les entreprises, développement économique, apprentissage, innovation numérique et sociale)</p>
--

01 - Formation

01 - Dispositif de formation

2022.01458 - Affectation de crédits pour la mise en œuvre des Programmes régionaux de Formation 2023 et actualisation du cadre d'intervention du chèque Pass Formation et du guide d'indemnisation des stagiaires de la formation professionnelle

M. LE PRÉSIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2022.01458

Adoptée à l'unanimité

2022.01749 - Appui aux contrats de branche : 1 opération et 1 modification de la délibération 2022.00932

Délibération n° 2022.01749

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

02 - Relation avec les entreprises

02 - Consolidation financière des entreprises

2022.01987 - Reconduction du dispositif « Hauts-de-France Prévention » et approbation de la convention de partenariat entre la région et la CCI Hauts-de-France sur la période 2023-2026

M. LE PRÉSIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2022.01987

Adoptée à l'unanimité

03 - Développement économique

01 - Animation du SRDEII et des dynamiques

2022.02004 - CSIRT Hauts-de-France : prolongement de la durée d'exécution de la convention de déploiement

M. LE PRÉSIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2022.02004

Adoptée à l'unanimité

04 - Artisanat

07 - Centres villes – Centres bourgs

2022.02014 - Modalités d'intervention régionale au profit des communes lauréates de l'appel à manifestation d'intérêt du dispositif « Redynamisation des centres-villes et centres-bourgs » - Soutien au commerce, à l'artisanat et aux services de centre-ville

M. LE PRÉSIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2022.02014

Adoptée à l'unanimité

05 - Apprentissage

01 - Lever les freins financiers et déclencher la signature de nouveaux contrats

2022.01885 - Affectation de crédits 2023 relatifs aux aides aux apprentis des Hauts-de-France (équipement-transports-hébergement-restauration) - Fonds de solidarité des apprentis - Dispositif Reprise des apprentis

M. LE PRÉSIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2022.01885

Adoptée à l'unanimité

Commission n° 5 :
Lycées, recherche, enseignement supérieur

01 - Lycées

01 - Assurer la gestion du patrimoine immobilier des lycées publics

2022.01975 - Recours à des missions de géomètre et de notaire dans le cadre d'opérations foncières portant sur les lycées

M. LE PRÉSIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2022.01975

Adoptée à l'unanimité

2022.01980 - Réalisation d'interventions non programmables et/ou urgentes sous maîtrise d'ouvrage régionale dans les lycées

M. LE PRÉSIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2022.01980

Adoptée à l'unanimité

2022.01982 - Entretien annuel des ascenseurs dans les lycées

M. LE PRÉSIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2022.01982

Adoptée à l'unanimité

2022.02037 - Abondement d'une enveloppe globale pour l'acquisition de matière d'œuvre, outillage et autres frais et services à destination des équipes mobiles afin de mener des opérations de maintenance et de rénovation du patrimoine Lycées ou pour l'acquisition de fournitures et matière d'œuvre nécessaires aux interventions des Agents Techniques Territoriaux dans les lycées pour certains chantiers spécifiques

M. LE PRÉSIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2022.02037

Adoptée à l'unanimité

2022.02066 - Avenant n° 2 à la convention n° 19004750 entre la région Hauts-de-France, la ville de Marcq-en-Barœul, le département du Nord, la métropole européenne de Lille relative à la répartition des charges liées au fonctionnement de l'École européenne de Lille Métropole

M. LE PRÉSIDENT : Madame DHALLUIN a demandé la parole.

MME DHALLUIN : Nous dénonçons le caractère élitiste du recrutement des élèves dans cet établissement qualifié de public. Cette délibération ne chiffre pas, dans les dépenses, les dépenses auxquelles s'engage la région pour l'installation de ces locaux provisoires. Les sommes engagées, 30 millions pour cet établissement, sont considérables, alors que d'autres lycées du même secteur, comme le lycée Kernanec, ont d'importants besoins. Je vous remercie.

C'est la raison pour laquelle nous allons nous abstenir.

Délibération n° 2022.02066

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

02 - Equiper les EPLE

2022.01910 - Abondement d'une enveloppe globale pour l'acquisition ou le renouvellement de matériel de fonctionnement général à destination des lycées de la région Hauts-de-France

M. LE PRÉSIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2022.01910

Adoptée à l'unanimité

2022.01933 - Abondement d'une enveloppe globale pour financer des équipements nécessaires à l'aménagement et à l'adaptation des postes de travail des agents techniques territoriaux des lycées de la région Hauts-de-France

M. LE PRÉSIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2022.01933

Adoptée à l'unanimité

2022.01953 - Abondement d'une enveloppe globale pour l'acquisition et le renouvellement d'équipements de restauration pédagogique à destination des lycées

M. LE PRÉSIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2022.01953

Adoptée à l'unanimité

2022.02044 - Assurer la continuité du service informatique des lycées

M. LE PRÉSIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2022.02044

Adoptée à l'unanimité

2022.02055 - Prolongation de délai de réalisation de l'opération accordée par délibération n° 2021.01524 du 5 octobre 2021 au profit du LP du Marquenterre à RUE pour le remplacement du pont élévateur de deux colonnes de la section mécanique auto

M. LE PRÉSIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2022.02055

Adoptée à l'unanimité

03 - Permettre aux EPLE de fonctionner

2022.02033 - Parcours-Emploi-Compétences (PEC) : Financement des contrats aidés PEC pour l'année 2023

M. LE PRÉSIDENT : Madame SADOUNE a demandé la parole.

MME SADOUNE : Monsieur le Président, simplement pour rebondir à des propos que j'ai déjà tenus hier, par rapport à mon intervention sur le budget. En ce qui concerne le PEC, je trouve que le dispositif est plutôt intéressant, mais je souhaiterais attirer votre attention sur, à mon sens, la vigilance qu'il faudra apporter sur l'issue de ces contrats et pouvoir envisager qu'ils intègrent la fonction publique et notre collectivité à l'issue de leur contrat, lorsque cela est possible.

M. LE PRÉSIDENT : Christophe COULON, vous avez envie de répondre ? Enfin, « envie de répondre », non. On a toujours envie de répondre à l'opposition.

M. COULON : J'étais un peu inattentif, Président. Je ne m'attendais pas à... Non, mais c'est tout. Faute avouée peut être à demi pardonnée.

Excusez-moi, Madame SADOUNE. Si vous voulez juste reprendre l'interpellation.

M. LE PRÉSIDENT : Vous avez la parole, Madame. Allez-y. Si l'on peut remettre le micro, s'il vous plaît.

MME SADOUNE : Merci.

Simplement, Monsieur le Vice-président, c'était une proposition qui était faite, en bienveillance, et qu'il me semble important de porter à ces contrats à qui l'on pourrait permettre une issue, glisser sur la fonction publique territoriale et être à part entière des agents de la région, lorsque cela est possible.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur COULON ?

M. COULON : Je sais pourquoi j'étais distrait. C'est sur une délibération Lycées. Je vous demande juste un instant. Le numéro de délibération, si vous voulez me le rappeler ? Quitte à ennuyer tout le monde... Très bien, voilà qui est fait.

M. LE PRÉSIDENT : On est donc bien en Commission permanente, je le rappelle.

M. COULON : On est à Lille ou à Amiens ? On n'est pas à Amiens, je suis perdu.

M. LE PRÉSIDENT : C'est peut-être parce qu'on n'est pas à Amiens qu'il est perturbé. Voilà, c'est tout, c'est juste cela. Je vous demande de faire preuve de mansuétude.

M. COULON : 2033, voilà. J'y suis. Toutes mes excuses.

M. HUTIN : Monsieur le Président, est-ce que je peux en profiter...

M. LE PRÉSIDENT : Non, non. On ne profite pas d'une faiblesse d'un vice-président, s'il vous plaît. Il est en difficulté, on le laisse. Il va le faire très vite et très bien.

M. COULON : Je suis en difficulté, effectivement. Vous avez raison de m'enfoncer.

M. HUTIN : C'était pour lui faire gagner du temps, mais tant pis.

M. COULON : J'ai tout simplement... Alors, Madame SADOUNE, j'entends effectivement votre souci, mais globalement, globalement...

(rires sur les bancs de l'assemblée)

Globalement, en gros, pour faire comme on a dit, je vous précise, j'y viens, j'y viens, j'y viens...

M. LE PRÉSIDENT : Il y a deux possibilités : soit une suspension de séance...

M. COULON : Non, j'ai la réponse !

M. LE PRÉSIDENT : Vous avez la réponse ? Il peut le faire.

M. COULON : Afin de ne pas fragiliser la trésorerie des lycées...

C'est bien la 2033 ? Je suis distrait par un intervenant, qui me fait régulièrement remarquer que je suis en retard et il a raison.

Afin de ne pas fragiliser leur trésorerie dans un contexte particulièrement délicat, celle des lycées, il apparaît nécessaire de verser une avance importante aux lycées qui salarient les contrats.

Et toutes mes excuses pour mon inattention concernant votre interpellation, Madame SADOUNE.

Si, c'est sur la précarité des agents, c'est bien cela ?

M. LE PRÉSIDENT : Vous remarquerez donc qu'il n'y a pas que l'aviron qui se pratique avec des rames.

(rires sur les bancs de l'assemblée)

La politique exprimée par certains peut aussi le faire de cette façon.

Bien. Il n'y a pas que... Que se passe-t-il ?

M. HUTIN : Je voulais faire un rappel au règlement pour dire qu'on a oublié, je crois, deux délibérations.

M. LE PRÉSIDENT : Non. Non, pas du tout. On a oublié trois délibérations !

(rires sur les bancs de l'assemblée)

Si vous pouviez être précis. Ce n'est pas deux délibérations, c'est trois délibérations.

Nous avons oublié la 1806.

02 - Equiper les EPLE

2022.01806 - Abondement d'une enveloppe globale pour l'acquisition ou le renouvellement de rideaux ou stores d'occultation dans les lycées

M. LE PRÉSIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2022.01806

Adoptée à l'unanimité

2022.01830 - Acquisition de cabines de peinture pour la filière carrosserie

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur POIX, vous voulez intervenir sur les cabines de peinture ?

M. POIX : Oui, très rapidement.

Un investissement d'importance dans un lycée de la région, d'excellence en ce qui concerne la formation vers le secteur automobile. Ce lycée du Hainaut est installé dans un écosystème très propice à ce type de secteur, mais qu'il va falloir amener à évoluer dans les années qui viennent. Il est primordial que les élèves puissent se former sur les machines et les outils les plus modernes possible.

Cependant, je profite de cette délibération pour demander à Madame MARTIN où en est le dossier, pour ce même lycée, du BTS CIRA ? C'est lié, puisque les contrôleurs automatiques interviennent aussi sur les chaînes de production, notamment, entre autres, dans le secteur automobile. La première demande avait été effectuée, de subvention de matériel, en 2016. L'an passé, je vous avais écrit un courrier. Vous m'avez dit qu'une rencontre avec le rectorat était prévue pour relancer la commande de matériel. C'était juste pour faire un point d'étape sur cette demande de leur part, puisque c'est un métier, une formation BTS qui est complémentaire de ces formations dispensées dans le lycée du Hainaut à Valenciennes.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Écoutez, ce que l'on va faire, car Manoëlle MARTIN n'est pas là, pour des raisons dont je pourrai vous faire part en dehors, des raisons qui ne sont pas liées à la région, des raisons familiales. Je vous propose, on va regarder pour que l'on puisse vous donner la réponse avant la fin de la Séance et on va essayer de reprendre un déroulé un peu plus fluide.

Délibération n° 2022.01830

Adoptée à l'unanimité

M. LE PRÉSIDENT : Unanimité.

2022.01835 - Acquisition d'équipements pédagogiques pour la mise à niveau de la filière Équipements Thermiques Énergie et études en vue des travaux d'aménagement pédagogique

M. LE PRÉSIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2022.01835

Adoptée à l'unanimité

03 - Permettre aux EPLE de fonctionner

2022.02033 - Parcours-Emploi-Compétences (PEC) : Financement des contrats aidés PEC pour l'année 2023

M. LE PRÉSIDENT : Sur la 2033, après la réponse immédiate de Monsieur COULON, nous n'avons pas procédé au vote.

Délibération n° 2022.02033

Adoptée à l'unanimité

M. LE PRÉSIDENT : Unanimité.

02 - Éducation

01 - Favoriser la réussite éducative et les relations avec les familles

2022.01978 - Soutien aux établissements participant aux Olympiades de la Chimie – 2023

Délibération n° 2022.01978

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2022.02016 - Aide complémentaire à la scolarité pour l'année 2023 (année scolaire 2022/2023 et les 4 premiers mois de l'année scolaire 2023/2024)

M. LE PRÉSIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2022.02016

Adoptée à l'unanimité

02 - Accompagner l'orientation et l'information

2022.01595 - Plan d'action Proch'Orientation 2023

M. LE PRÉSIDENT : Madame SADOUNE et peut-être Monsieur POIX.

MME SADOUNE : Non, je n'interviendrai pas, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur POIX ? Non plus ?

Délibération n° 2022.01595

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Commission n° 6 :

Aménagement du territoire, transition énergétique et Europe (rénovation urbaine, logement, troisième révolution industrielle, contrat de plan Etat-Région, Europe, fonds structurels)

01 - Aménagement du territoire

02 - Aménagement du territoire hors PRADET

2022.02007 - Adhésion de la région auprès du CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement)

M. LE PRÉSIDENT : Alexandre COUSIN a demandé la parole.

M. COUSIN : On se félicite de l'adhésion de la région auprès du CEREMA.

On a un certain nombre de demandes à vous faire. D'une part, de pouvoir bénéficier de l'expertise du CEREMA, qui produit de nombreuses notes, ouvrages, brochures, sur les adaptations de certains territoires de notre région aux effets du réchauffement climatique. En tant qu'élus, pouvoir avoir accès à cette documentation et pourquoi pas, même, cela avait été évoqué en Plénière, le fait de former les élus et les agents. Le CEREMA est tout à fait en capacité de le faire, de nous produire un certain nombre de formations pour que l'on soit davantage au point sur les effets réels, concrets du réchauffement climatique et des dérèglements climatiques dans les différents territoires de la région, pour pouvoir nous bonifier sur ces questions essentielles, pour pouvoir bien gérer notre région.

Délibération n° 2022.02007

Adoptée à l'unanimité

M. LE PRÉSIDENT : Vous voulez prendre la parole au titre d'un rappel au règlement, Monsieur CAMBIER ? Non ? Très bien.

01 - Aménagement du territoire

2022.01673 - Avenant n° 3 à la Convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2022 du syndicat mixte Espaces Naturels Régionaux (ENRx)

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur COUSIN.

M. COUSIN : On revient un peu au sujet d'ENRx qui a été évoqué tout à l'heure. Là aussi, c'est une demande très claire que l'on fait vis-à-vis de cette structure, qui nous paraît essentielle dans ses missions et dans sa technicité pour préserver nos espèces domestiques régionales, qu'elles soient faune et flore, et son travail autour de l'ARB. On souhaite vraiment que l'engagement de la région soit tout à fait clair, pérenne et ambitieux. Encore une fois, eu égard aux dernières recommandations de l'ONU et à la COP 15, qui se déroule actuellement, on a besoin de ce genre de structure essentielle et très particulière, lorsqu'on compare aux autres régions françaises. On a besoin de solidifier et de leur donner de la perspective pour pouvoir être en avance sur les effets du réchauffement climatique et sur les effets du climat dans notre région.

Délibération n° 2022.01673

Adoptée à l'unanimité

2022.01998 - Participations statutaires 2023 des syndicats mixtes des Parcs Naturels Régionaux et Espaces Naturels Régionaux

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur COUSIN ?

M. COUSIN : Je n'interviens pas.

Délibération n° 2022.01998

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2022.02005 - Lancement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Redynamisation Centres-Villes et Centres-Bourgs » 2023-2027

M. LE PRÉSIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2022.02005

Adoptée à l'unanimité

2022.02040 - Appel à projets « Fonds d'appui aux projets locaux des communes de moins de 2 000 habitants » pour l'année 2023 dans le cadre de la politique d'Aides aux Communes et aux Territoires (ACTes)

M. LE PRÉSIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2022.02040

Adoptée à l'unanimité

2022.02041 - Appel à projets « Fonds d'appui aux projets structurants » pour l'année 2023 dans le cadre de la politique d'Aides aux Communes et aux Territoires (ACTes)

M. LE PRÉSIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2022.02041

Adoptée à l'unanimité

2022.02042 - Fonds spécifique pour le PACTE Sambre Avesnois Thiérache

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur COUSIN et Monsieur SAINT-HUILE.

M. COUSIN : Je n'interviens pas.

M. SAINT-HUILE : Monsieur le Président, merci.

Je voulais intervenir juste un instant, au travers de cette délibération, puisque c'est territorialement là que cela se passe, pour saluer votre venue et celle de Manoëlle MARTIN à Maubeuge et à Bavay, dans les lycées qui faisaient l'objet de questionnements ces derniers mois. Et peut-être, du coup, que l'on puisse réfléchir à envisager d'intégrer ces investissements conséquents, que vous allez accepter de porter, dans le cadre du PACTE qui viendra conforter la mobilisation de la région sur le territoire concerné.

Merci beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT : J'avais eu l'occasion de le dire, on s'était rendu avec Manoëlle MARTIN et avec Monsieur le Maire de Maubeuge, qui était là. J'ai aussi souligné que vous n'aviez pas été le dernier à intervenir en séance sur ce dossier. Également, Arnaud DECAGNY l'avait souligné. Cela montre bien que l'on est sur un travail transpartisan.

Ce qui est vrai également, c'est que c'est un lycée sur lequel les choses sont plus faciles depuis qu'il y a une nouvelle équipe et qu'il y a aussi un nouveau proviseur. Cela a permis d'avancer beaucoup plus vite. Après, il y a eu des retards qui ne sont pas seulement imputables au Covid ; également, nous, l'absence de visibilité pour savoir quand et comment on devait consentir les investissements. Dans ces cas, s'il y a du retard, il n'y a qu'un seul responsable, c'est celui qui vous parle.

Les choses sont parties. Un groupe de pilotage vient de se mettre en place. Une réunion a eu lieu cette semaine, j'avais demandé à Giovanni SORANO, qui est le directeur général adjoint et qui travaille main dans la main avec Manoëlle MARTIN, de pouvoir aussi informer les parties prenantes. Je pense qu'il serait intéressant de communiquer aux deux conseillers régionaux, si je peux me permettre, du secteur, que sont Arnaud DECAGNY et Monsieur SAINT-HUILE, l'évolution des choses. On s'est fixé un calendrier très ambitieux en la matière. Maintenant, on fait le maximum pour qu'il soit tenu. Si l'on pouvait un tout petit peu, même, l'anticiper, ce serait plutôt bien.

Après, l'idée de l'intégrer dans le PACTE, c'est à voir. Écoutez, ce n'est pas nous que cela va déranger, car cela valorise la participation de la région.

En ce qui concerne Bavay, Manoëlle MARTIN s'y est rendue, car, là aussi, il y avait beaucoup d'inquiétudes, beaucoup d'incertitudes. Je pense qu'elle a aussi pu apporter les réponses qui s'imposaient. Il faut que l'on voie avec l'État, comme on est sur quelque chose qui n'est pas uniquement de notre fait. Toutefois, il est vrai que si on l'intégrait, cela permettrait de montrer que le PACTE est quelque chose de très concret.

Délibération n° 2022.02042

Adoptée à l'unanimité

M. LE PRÉSIDENT : Unanimité.

03 Rénovation urbaine

2022.01966 - Avenant 1 de la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain d'intérêt régional du quartier Saint-Exupéry à Méru dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

M. LE PRÉSIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2022.01966

Adoptée à l'unanimité

05 - Troisième Révolution industrielle

01 - Energies et transitions énergétiques

2022.02026 - Mobilité décarbonée - Reconstitution pour l'année 2023 du dispositif régional d'aide à la conversion au bioéthanol des véhicules roulant à l'essence

M. LE PRÉSIDENT : Christopher SZCZUREK et Karima... Oui, Monsieur SZCZUREK, vous avez la parole.

M. SZCZUREK : Monsieur le Président, je n'interviens plus. J'ai largement pu évoquer le sujet pendant les amendements budgétaires hier.

M. LE PRÉSIDENT : D'accord.

Délibération n° 2022.02026

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2022.02027 - Appel à projets « Massifier le solaire photovoltaïque en Hauts-de-France » 2023-2024

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur HUTIN ?

M. HUTIN : Sur cet appel à projets pour massifier le solaire photovoltaïque en 2023 et 2024, les massifier serait effectivement important, puisqu'on part d'assez loin sur le photovoltaïque. Il est vrai que vous aviez aussi un projet de solarisation des lycées, oui, mais qui est plutôt en panne en matière d'installations. On a notamment visité un établissement où vous nous aviez dit, dans une délibération, que cet établissement était équipé. On l'a visité, ils n'avaient jamais entendu parler de cela. Il y a donc soit un problème de communication soit de méthodologie.

D'ailleurs, sur la méthodologie qui était prévue, je pense qu'il serait plus intéressant maintenant, vu le prix des énergies, hors énergies renouvelables, les prix du marché, que nous puissions investir nous-mêmes afin de rentabiliser ces investissements et, surtout, d'en tirer bénéfice, au bénéfice des établissements, voire de notre collectivité, en partageant le résultat de cette production d'énergie solaire.

M. LE PRÉSIDENT : Écoutez, si vous êtes magicien et que vous avez des recettes, je suis preneur. Le prestataire nous « plante ». C'est aussi simple que cela. Le prestataire nous « plante ». On a deux possibilités : soit on « cache » tout et on prend du retard, soit on fait déjà 5 lycées et on repasse justement un marché pour le reste. De toute façon, s'ils ne sont pas capables d'en faire plus que 5, on ne va pas non plus s'acharner. J'ai besoin – là-dessus, on ne rattrapera pas le temps perdu – d'accélérer, comme on l'a indiqué. C'est donc peut-être plutôt cette voie que l'on explore juridiquement. Est-ce que l'on fait avec eux ce qu'ils savent faire et on passe par d'autres pour faire le reste ? Enfin, ils ont mal calibré les études initiales. Il ne faut s'étonner aussi que, parfois, il y ait du retard sur le développement de certaines filières, lorsque les professionnels... pardon, lorsque les « grands professionnels de référence » se « plantent » comme ils se « plantent ». Honnêtement, il ne faut pas s'étonner après derrière.

Délibération n° 2022.02027

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2022.02028 - Appel à projets « Méthanation biologique couplée à la méthanisation agricole en Hauts-de-France »

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur HUTIN ?

M. HUTIN : Rapidement.

On parle d'une technique assez innovante, mais qui est essentielle pour la transition énergétique : la méthanation biologique couplée à la méthanisation agricole. Là, on a un appel à projets d'un montant assez réduit, de 250 000 euros, à la fois sur les études et sur l'investissement. Simplement, faire attention sur ces questions d'énergétique et de production agricole, notamment côté méthanisation et, du coup, côté méthanation, puisqu'on va mélanger du CO₂ issu de cette méthanisation et de l'hydrogène produit par cette technique et, du coup, réinjecter ce gaz dans le réseau. C'est cela qui est intéressant, c'est qu'on aura du gaz vraiment naturel, produit de façon recyclée. Faire attention, en matière de ressources, à ne pas concurrencer la production agricole par une production énergétique. La question se pose pour le bioéthanol, dont on a parlé juste avant, mais elle va se poser aussi sur les questions de gaz. Il faut que l'on soit sûr de notre ressource et que l'on ne gâche pas notre production agricole au détriment de notre production alimentaire.

M. LE PRÉSIDENT : Il n'en est pas question ! Il n'en est pas question.

Délibération n° 2022.02028

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

07 - Europe, fonds structurels

02 - Coopérations européennes et actions urbaines innovatrices

2022.02036 - Programme Interreg Europe du Nord-Ouest (ENO) – Convention entre l'autorité nationale France (région Hauts-de-France) et l'autorité nationale luxembourgeoise (ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire – département de l'Aménagement du territoire du Luxembourg) relative aux modalités particulières de responsabilité entre les parties à l'égard de l'opérateur GEIE ECO-TRANS-FAIRE dans les projets SUNSE ET D2GRIDS du programme Interreg V B Europe du Nord-Ouest

M. LE PRÉSIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2022.02036

Adoptée à l'unanimité

03 - Programmation européenne

2022.01927 - FEADER 2023-2027 : Approbation des conventions de délégation de tâches et de paiement avec l'ASP dans le cadre du Plan Stratégique National

Délibération n° 2022.01927

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2022.01954 - Modification des conventions-cadres relatives à la gestion en paiement associé par l'ASP des aides de la région Hauts-de-France et de leur cofinancement par le FEADER hors SIGC

Délibération n° 2022.01954

Adoptée à l'unanimité

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur CHENU, je n'ai pas vu de mouvement, ni de votre main ni de votre orteil. Rien du tout, pas de réaction.

Non, non, non. Je regarde toujours et je ne suis pas le seul. Vous n'êtes pas épié, mais vous êtes juste regardé comme président de groupe, Monsieur CHENU.

Je le sais, Monsieur CHENU, je le sais. J'espère que cet aveu ne vous coûtera pas.

Commission n° 7 : Rayonnement (culture, sports, jeunesse, communication, relations internationales, tourisme)
--

01 - Culture

01 - Création et créativité

2022.02008 - Soutien à Pictanovo : programme d'activité, fonds d'aide et programme d'investissement du parc de matériel pour 2023 (axe 1 - Novaction). Règlement et fiche SANI du fonds de soutien économique à la production

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur POIX a demandé la parole, et Madame SADOUNE.

M. POIX : Monsieur le Président, sur le soutien à Pictanovo, cela a aussi été l'objet de discussions la fois dernière, quelques remarques au sujet des variations observées dans la répartition des subventions.

Il y a une petite baisse sur le long métrage, si l'on rentre dans le détail, au profit de la fiction et de la série, qui est un marché visiblement plus porteur actuellement. Le fonds Émergence continue un peu à stagner, voire parfois à diminuer, alors que c'est probablement eux qui auraient besoin d'un soutien public renforcé. Puis, la question du développement du jeu vidéo, qui ne prend toujours pas l'ampleur méritée, alors que c'est un secteur d'importance. Nous avons déjà une base d'écosystème régional assez intéressante, avec des écoles comme Rubika Supinfogame à Valenciennes, des entreprises comme Ankama de la Plaine Images de Tourcoing, qui pourrait créer des synergies. Puis, la création de ce fonds économique pour la production audiovisuelle et cinématographique est plutôt une bonne chose.

D'une certaine manière, la délibération correspond aux remarques qui ont été faites par mon collègue Benoît TIRMARCHE l'année dernière, qui interrogeait sur la pertinence des changements de répartition de fonds effectués en cours d'année. Là, on a une transparence. Les dépenses non effectuées iront directement au fonds économique de production. Nous pourrions alors, à ce moment, interroger dans le détail la pertinence de leur destination.

Nous voterons donc pour cette délibération.

MME SADOUNE : Je ne vais pas être redondante. Le sens de mon propos allait complètement dans ce que vient d'exprimer Monsieur POIX.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur DECOSTER.

M. DECOSTER : Je pense que les éléments mentionnés l'année dernière ont été intégrés et qu'on peut avoir un ajustement en cours d'année sur les différents fonds, en fonction des besoins. C'est ainsi que travaille Pictanovo, ce qui permet d'utiliser, de la manière la plus efficace, les fonds qui lui sont alloués.

M. LE PRÉSIDENT : Juste un point sur le jeu vidéo : il faut bien savoir également que, dans tout écosystème, il y a une part plus ou moins importante de l'action publique. Là...

Oui, mais Monsieur SORANO, plutôt que les explications en séance, pendant que, en plus, je m'adresse à la personne concernée, cela viendra après.

Donc, sur le jeu vidéo... Bon, écoutez, allez !

Délibération n° 2022.02008

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2022.02054 - Musée du Louvre-Lens - opération de refonte de l'éclairage muséographique

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur POIX.

M. POIX : Dix ans d'un équipement phare pour notre région, qui avait été inauguré en 2012. Juste un point sur la rénovation de la lumière : équipement LED, c'est très bien. Peut-être juste voir si l'on a fait un audit complet pour anticiper les autres rénovations qui seraient prévisibles au bout de 10 ans, afin de permettre un accueil toujours optimal du public. En tout cas, cette délibération va dans le bon sens. Nous la voterons, en alertant sur la prévision aussi des autres dépenses, puisque, au bout de 10 ans, un équipement culturel nécessite des aménagements, notamment au niveau de la réactualisation de la scénographie, de la muséographie, etc.

Merci.

Délibération n° 2022.02054

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

02 - Education et métier

2022.02010 - Participations statutaires 2023 de structures culturelles (axe 2 - Accompagnement Formation et Enseignement artistique et axe 3 - Territoires)

M. LE PRÉSIDENT : Madame FLAMANT et Monsieur POIX.

MME FLAMANT : Merci, Monsieur le Président.

C'est juste pour vous demander un vote divisionnaire : contre l'opération 6, l'Institut du monde arabe, et en abstention sur le projet 3 et 8.

M. LE PRÉSIDENT : C'est noté, Mesdames ?

Délibération n° 2022.02010

Adoptée à la majorité

03 - Vitalité des territoires et relation aux habitants

2022.01242 - Projet du Pôle de conservation de la BnF : avenant à la convention de partenariat et révision de la participation financière régionale

Délibération n° 2022.01242

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2022.01897 - Orchestre de Douai : Subvention complémentaire au programme d'activités 2022 (axe 3 - Accompagnement de la circulation en région de la création)

M. LE PRÉSIDENT : Madame HAMDANE ?

Délibération n° 2022.01897

Adoptée à l'unanimité

M. LE PRÉSIDENT : Unanimité.

2022.02011 - Programmes d'activités 2023 de structures culturelles (axe 2 - Génération culture et axe 3 - Territoire et accompagnement de la circulation en région de la création)

M. LE PRÉSIDENT : Vote divisionnaire ? C'est Madame FLAMANT, qui n'était pas inscrite, mais je lui donne la parole.

MME FLAMANT : Oui. Un vote divisionnaire : on va se mettre en abstention pour le projet n° 6, Institut pour la photo.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien.

Délibération n° 2022.02011

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

M. LE PRÉSIDENT : Unanimité des autres groupes.

04 - Rayonnement de la Région et développement international

2022.02012 - Appel à projets Haute-Fréquence 2023

M. LE PRÉSIDENT : C'est Madame FLAMANT ou Monsieur CHENU ? Non, c'est Haute-Fréquence pour laquelle vous étiez inscrit, pour l'explication de vote. Oui. Erreur ou changement, ce n'est pas un débat.

Délibération n° 2022.02012

Adoptée à l'unanimité

M. LE PRÉSIDENT : Unanimité.

02 - Sports

04 - Fonctionnement de structures sportives

2022.01965 - Société Publique Locale (SPL) de gestion du Vélodrome Couvert régional à Roubaix : Compensation de services publics pour l'année 2023

M. LE PRÉSIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2022.01965

Adoptée à l'unanimité

05 - Programme et équipement des structures sportives régionales

2022.01964 - Syndicat Mixte pour l'Exploitation du Stade Couvert régional à Liévin - Provision sur participation statutaire 2023

Délibération n° 2022.01964

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

07 - Devoir de mémoire

2022.02083 - Rapports d'information relatifs aux demandes de subventions accordées en 2022 au titre des deux dispositifs Devoir de mémoire : dispositif d'aide à la rénovation ou à l'achat des drapeaux associatifs en Hauts-de-France (READ) et dispositif régional d'aide à la rénovation et à la création des monuments aux morts des Hauts-de-France (non protégés au titre de la protection des Monuments historiques) (MONU)

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur POIX est inscrit.

M. POIX : Monsieur le Président, sur cette délibération concernant le devoir de mémoire, juste pour le faire plus solennellement et plus formellement, car j'ai déjà eu l'occasion d'en parler avec Madame DORCHIES, pour la remercier de sa réactivité sur un dossier de demande de subvention, qui concerne deux drapeaux attribués à une association d'anciens combattants et aussi à l'Association nationale des Anciens Combattants et Amis de la Résistance de Trith-Saint-Léger, notamment. Transmettre les remerciements de Monsieur le Maire SAVARY et de la présidente d'association, Madame Monique DUPONT-PICALAUSA.

Sur ce dossier, merci de la réactivité. Ce ne sont pas que de simples drapeaux. Ce sont aussi des objets qui seront des vecteurs de transmission de mémoire vis-à-vis des jeunes générations, puisque certains porte-drapeaux vont passer le témoin, justement, à des jeunes et permettre un peu, aussi, cette transmission de la chaîne de la mémoire dans le futur. C'était un remerciement de la part des élus locaux et des associations sur ce dossier. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci à vous.

Délibération n° 2022.02083

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Commission n° 8 :
Affaires familiales et sociales (famille, santé, action sociale, citoyenneté, vie associative)

02 - Santé

05 - Formations sanitaires et sociales

2022.01746 - Subventions prévisionnelles de fonctionnement 2023 pour les instituts publics et privés de formations paramédicales et de sages-femmes Hauts-de-France

M. LE PRÉSIDENT : Madame HAMDANE ?

MME HAMDANE : Monsieur le Président, merci.

La région n'est pas chef de file dans ce domaine, nous le savons. Je souligne néanmoins et me réjouis des efforts de notre région à vouloir soutenir des secteurs, dont les besoins sont exponentiels, surtout depuis ces 2 dernières années, même si je regrette que le budget 2023 ne bénéficie d'aucune augmentation, comparé à celui de 2022, si ce n'est une augmentation du budget d'investissement par le fait d'une baisse du budget de fonctionnement. Après la crise sanitaire qui n'a fait, de mon point de vue, que venir mettre en exergue et en lumière la gestion catastrophique de notre pays par des politiques néolibérales, elles ont misé sur le tout mondialisation en oubliant les besoins de nos territoires et de nos concitoyens.

Nos concitoyens, je parlerai particulièrement de notre région, doivent pouvoir se soigner et bénéficier des services spécialisés au plus près de chez eux. Notre territoire a des besoins spécifiques et criants dans les filières autour du soin et dans les filières du social et du médicosocial, des métiers essentiels. L'augmentation des places à venir est bénéfique, former plus de professionnels qui viendront grossir les effectifs de ces établissements, même si le problème de l'attractivité de ces métiers est également un paramètre à prendre en compte. On le soulignait justement ce matin, le Ségur est loin d'avoir réglé cette question. Nous devons pallier des manquements de l'État, encore une fois. Nous traitons là d'un enjeu primordial pour notre territoire en matière d'emplois et pour nos concitoyens.

Nous serons, mes collègues et moi-même, vigilants sur la suite de ce projet.

Mon intervention, juste pour préciser, vaut pour les deux délibérations à venir également, Monsieur le Président.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'autres interventions ?

Délibération n° 2022.01746

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2022.01748 - Subventions prévisionnelles de fonctionnement 2023 pour les instituts publics et privés de formations sociales Hauts-de-France

M. LE PRÉSIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2022.01748

Adoptée à l'unanimité

2022.01994 - Avenant convention financière État-région relative aux augmentations de places en formation de soins infirmiers

M. LE PRÉSIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2022.01994

Adoptée à l'unanimité

03 - Action sociale

01 - Solidarités

2022.01969 - Aide au Transport aux Particuliers (ATP) : affectation au titre de l'année 2023 et modification du règlement intérieur

M. LE PRÉSIDENT : Madame BEUIL. Peut-on donner le micro ?

MME MARAIS-BEUIL : Monsieur le Président, nous nous abstenons sur cette délibération.

En effet, quelques chiffres : en 2020, les salariés dans le secteur productif sont de 737 893 et les salariés dans le secteur résidentiel sont de 713 714. Vous nous annoncez avoir octroyé, et nous l'avons vu dans le rapport, 283 000 aides depuis janvier 2016, ce qui représente seulement – je dis « seulement », car lorsqu'on voit le nombre de salariés – 3 370 aides en moyenne par mois. Dans le contexte actuel d'inflation des prix du carburant, il est urgent de venir aider un maximum d'utilisateurs, ceux qui sont obligés de prendre leur voiture, ceux qui ne peuvent pas prendre de vélo ou de trottinette, ceux qui n'ont pas une gare à proximité. Nous devons donc venir les aider.

Déjà l'année dernière, nous vous avons demandé d'assouplir les conditions d'octroi afin de satisfaire une demande plus importante. Vous avez refusé, comme chaque année, de rendre la part régionale de la TICPE aux habitants des Hauts-de-France. Nous vous demandons donc d'assouplir, dans les prochaines, si vous pouvez dans les prochains mois. Pour le moment, dans les conditions actuelles, nous nous abstenons sur cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : C'est bon à noter. Ce sera rappelé.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Attendez, je n'ai pas vu de vote sur les bancs qui sont là.

Monsieur SORANO, s'il vous plaît. Vous attendrez maintenant la fin pour aller faire les apartés. Cela commence à bien faire !

Délibération n° 2022.01969

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

M. LE PRÉSIDENT : L'ordre du jour est épuisé. La Séance est levée.

M. CHENU : Président, juste une question en matière organisationnelle : peut-on reparler du calendrier ?

M. LE PRÉSIDENT : Oui, avec les présidents de groupe, là, aussitôt, dès l'issue.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 DÉCEMBRE 2022

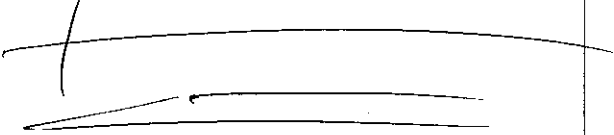
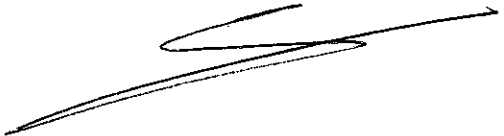
M. CHENU : Quand ?

M. LE PRÉSIDENT : Là, tout de suite.

M. CHENU : D'accord. Heureusement que l'on n'a pas pris un rendez-vous.

(la séance est levée à 14 heures 46)

**Procès-verbal arrêté lors de la commission permanente du mardi 31 janvier 2023
conformément à l'alinéa 1^{er} de l'article L. 4132-12 du Code général des collectivités territoriales**

 <p>Xavier BERTRAND Président du Conseil régional</p>	 <p>Faustine MALIAR Secrétaire de séance</p>
--	--

ANNEXE 1

Récapitulatif des modifications apportées au dossier

Commission n° 3

Transports :

2022.02062 - Création de la SPL de gestion des actifs et d'appui à la mobilité en Hauts-de-France

Dans l'annexe « STATUTS DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE » :

ERRATA :

- En page 1 et 7, dans la dénomination de la SPL, il convient de lire « Gestion des Actifs et Appui [...] » à la place de « Gestion des Actifs et d'Appui [...] ».
- En page 2, dans le 2^e paragraphe, il convient de lire « Conseil communautaire du XXXXX » à la place de « Conseil communautaire du 15 décembre 2022 ».
- En page 6, à la 3^{ème} ligne du 2^{ème} paragraphe, il convient de lire « [...] créer une structure spécifique qui aidera la Région à gérer et financer [...] » à la place de « [...] créer une structure spécifique qui les aidera à gérer et financer [...] ».

ADDENDA :

- En page 1, après « Siège social », il convient d'ajouter « Amiens », et après « RCS VILLE », il convient d'ajouter « d'Amiens ».
- En page 9, article 4, il convient d'ajouter « Amiens » à la phrase « Le siège social de la Société est fixé à ».

Commission n° 5

Lycée :

2022.02066 - Avenant n°2 à la convention n°19004750 entre la Région Hauts-de-France, la Ville de Marcq-en-Barœul, le Département du Nord, la Métropole Européenne de Lille relative à la répartition des charges liées au fonctionnement de l'École Européenne de Lille Métropole

ERRATUM :

En page 11 de l'annexe n°1 (Avenant n°2 à la convention 19004750), au niveau du bénéficiaire « Département du Nord », il convient de lire « Monsieur Christian POIRET » à la place de « Monsieur Jean René LECERF ».

Commission n° 7

Culture :

2022.01242 - *Projet du Pôle de conservation de la Bnf : avenant à la convention de partenariat et révision de la participation financière régionale*

ERRATUM :

En page 3 de la délibération, dans le 1^{er} paragraphe, 1^{er} alinéa du « DECIDE », il convient de lire « Cette somme sera allouée à la Bibliothèque nationale de France (EPA) » à la place de « Cette somme sera allouée à la Bibliothèque nationale de France (EPCC) ».

2022.02008 – *Soutien à Pictanovo : programme d'activités, fonds d'aide et programme d'investissement du parc de matériel pour 2023 (axe 1 - Novaction). Règlement et fiche SANI du fonds de soutien économique à la production.*

ERRATA :

En page 5, 10 et 12 de la délibération, au niveau du représentant légal, il convient de lire « Grégory TEMPREMANT » à la place de « Guillaume DELBAR ».

Commission n° 8

Santé :

2022.01746 - *Subventions prévisionnelles de fonctionnement 2023 pour les instituts publics et privés de formations paramédicales et de sages-femmes Hauts-de-France*

ERRATUM :

En page 3, dans le « DECIDE », au 3^e Alinéa, il convient de lire « AE 2023 » à la place de « AE 2022 ».

2022.01748 - *Subventions prévisionnelles de fonctionnement 2023 pour les instituts publics et privés de formations sociales Hauts-de-France*

ERRATUM :

En page 3, dans le « DECIDE », au 2^e Alinéa, il convient de lire « AE 2023 » à la place de « AE 2022 ».

ANNEXE 2

Résultats de votes des délibérations

EXAMEN DES DELIBERATIONS

Commission 9
«Audit interne, contrôle de gestion»

02 - Contrôle de gestion

2022.02039 - Rapports annuels des représentants de la Région Hauts-de-France au sein des sociétés partenaires
- exercice 2021

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			9			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour les rapports suivants :

- Rapport 1.1.4 : FINORPA FRG / Rapport 1.18 : SEML Euratechnologie / Rapport 2.10 : Festival International des Séries - Séries Mania / Rapport 2.11 : Institut pour la Photographie des Hauts-de-France / Rapport 2.12 : EPCC Musée du Louvre-Lens : Xavier BERTRAND ;
- Rapport 1.10 : Nord Actif / Rapport 2.3 : BGE Hauts-de-France : Arnaud DECAGNY.

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Mélanie DISDIER, Benjamin SAINT-HUILE.

Commission 1 :

« Ressources, fusion, administration générale, finances, personnel, affaires juridiques »

03 - Administration générale

2022.02049 - Informatique - Affectations sur différents programmes relatifs à l'infrastructure et au système d'information du Conseil Régional Hauts-de-France

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE

04 - Finances

2022.02035 - Convention de Services Comptables et Financiers (CSCF) 2023-2026

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE

05 - Personnel

2022.01260 - Adhésion au service de médecine préventive - Renouvellement des conventions avec les organismes de médecine du travail

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE

2022.01757 - Délibération modificative de la délibération 2022.00319 relative aux Actions en faveur des agents régionaux Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE

Commission n° 2 :
Environnement (environnement, ruralité, chasse, pêche)

01 - Environnement

02 - Connaissance

2022.02080 - Convention de partenariat entre la Région et Espaces Naturels Régionaux (ENRx), relatif à l'Agence régionale de la biodiversité et programme d'actions 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X								X	X			X		

Voix pour : 44

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE

Commission n° 3 :
Transports, grandes infrastructures de transport, économie portuaire, affaires maritimes

01 – Transports

01 - Service de transport ferroviaire régional (TER, Convention et contrats, gestion des biens et du matériel roulant)

2022.02062 - Création de la SPL de gestion des actifs et d'appui à la mobilité en Hauts-de-France -

Décision de l'Assemblée : pour l'amendement n° 1 du PCPE

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
	X			X			X										X	X		

Voix pour : 5

Voix contre : 36

Abstention : 4

NPPAV : 10 (RNIA)

Absent (1) : Guillaume DELBAR

Décision de l'Assemblée : pour la délibération

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X								X		X			X	

Voix pour : 35

Voix contre : 9

Abstention : 10

NPPAV : 1 (Brigitte FOURÉ)

Absent (1) : Guillaume DELBAR

2022.02068 - Mise en œuvre du versement des acomptes pour le premier semestre 2023 au titre de l'exploitation du TER Hauts-de-France.

Décision de l'Assemblée : pour l'amendement n° 1 du RNIA

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
	X			X			X					X				X			X	

Voix pour : 10

Voix contre : 45

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR

Décision de l'Assemblée : pour la délibération

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X							X		X					X

Voix pour : 40

Voix contre : 10

Abstention : 5

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR

02 - Grandes infrastructures de transport

01 - Infrastructures ferroviaires et Transports Collectifs en Site Propre

2022.01730 - Financement de la régénération (études et travaux) du capillaire fret Desvres-Hesdigneul par un Gestionnaire d'Infrastructure Conventionné (GIC)

Décision de l'Assemblée : pour l'amendement n° 2 du RNIA

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
	X			X			X					X				X			X	

Voix pour : 10

Voix contre : 45

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR

Décision de l'Assemblée : pour la délibération

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X								X	X			X		

Voix pour : 45

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR

2022.01731 - Financement de la régénération (études et travaux) du capillaire fret Mézy – Artonges par un Gestionnaire d'Infrastructure Conventionné (GIC)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR

04 - Infrastructures de mobilité douce

2022.02057 - Adhésion à l'Association Vélo et Territoires

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR

03 - Economie portuaire

02 - Exploitation

2022.02032 - Port de Boulogne-sur-Mer - Calais - Travaux de dragage, dépenses courantes, études et taxes foncières - Fournitures et équipements pour la maintenance et l'exploitation des ouvrages - programme 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR

03 - Aménagement et maintenance du patrimoine

2022.02086 - Stratégie foncière – requalification de terre-pleins de la place portuaire de Boulogne-sur-Mer pour le développement économique du port

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X					X

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 5

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR

Commission n° 4 :

«Au travail (formation, relation avec les entreprises, développement économique, apprentissage, innovation numérique et sociale)»

01 – Formation

01 - Dispositif de formation

2022.01458 - Affectation de crédits pour la mise en œuvre des Programmes Régionaux de Formation 2023 et actualisation du cadre d'intervention du chèque Pass formation et du guide d'indemnisation des stagiaires de la formation professionnelle

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR

04 - Schéma, accord cadre, partenariat

2022.01749 - Appui aux contrats de branche : 1 opération et 1 modification de la délibération 2022.00932

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour l'opération suivante :

- Opération n° 1 : Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane : Amel GACQUERRE

Absent (1) : Guillaume DELBAR

02 - Relation avec les entreprises

02 - Consolidation financière des entreprises

2022.01987 - Reconstitution du dispositif "Hauts-de-France Prévention" et approbation de la convention de partenariat entre la Région et la CCI Hauts-de-France sur la période 2023-2026

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR

03 - Développement économique

01 - Animation du SRDEII et des dynamiques

2022.02004 - CSIRT Hauts-de-France : prolongement de la durée d'exécution de la convention de déploiement

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR

03 - Booster filière

2022.01977 - SEML EURATECHNOLOGIES à Lille : approbation de l'entrée d'un nouvel actionnaire privé au capital de la société et signature d'un contrat de gouvernance des actionnaires publics

Cette délibération a été retirée de l'ordre du jour.

04 – Artisanat

07 - Centres villes - Centre bourgs

2022.02014 - Modalités d'intervention régionale au profit des communes lauréates de l'appel à manifestation d'intérêt du dispositif « Redynamisation des centres-villes et centres-bourgs" - Soutien au commerce, à l'artisanat et aux services de centre-ville

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR

05 - Apprentissage

01 - Lever les freins financiers et déclencher la signature de nouveaux contrats

2022.01885 - Affectation de crédits 2023 relatifs aux aides aux apprentis des Hauts-de-France (Equipement- transports-Hebergement-Restaurant) - Fonds de solidarité des apprentis- Dispositif Reprise des apprentis

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR

Commission n° 5 :

Enseignement, recherche (lycée, éducation, université, enseignement supérieur, recherche)

01 Lycées

01 - Assurer la gestion du patrimoine immobilier des lycées publics

2022.01975 - Recours à des missions de géomètre et de notaire dans le cadre d'opérations foncières portant sur les lycées

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR

2022.01980 - Réalisation d'interventions non programmables et/ou urgentes sous maîtrise d'ouvrage régionale dans les lycées

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 DÉCEMBRE 2022

2022.01982 - Entretien annuel des ascenseurs dans les lycées

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR

2022.02037 - Abondement d'une enveloppe globale pour l'acquisition de matière d'œuvre, outillage et autres frais et services à destination des équipes mobiles afin de mener des opérations de maintenance et de rénovation du patrimoine "Lycées" ou pour l'acquisition de fournitures et matière d'œuvre nécessaires aux interventions des Agents Techniques Territoriaux dans les lycées pour certains chantiers spécifiques

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR

2022.02066 - Avenant n°2 à la convention n°19004750 entre la Région Hauts-de-France, la Ville de Marcq-en-Barœul, le Département du Nord, la Métropole Européenne de Lille relative à la répartition des charges liées au fonctionnement de l'École Européenne de Lille Métropole

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X					X			X

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 9

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR

02 - Equiper les EPLE

2022.01806 - Abondement d'une enveloppe globale pour l'acquisition ou le renouvellement de rideaux ou stores d'occultation dans les lycées **(votée après la 2022.02055)**

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 DÉCEMBRE 2022

2022.01830 - Acquisition de cabines de peinture pour la filière carrosserie (**votée après la 2022.02055**)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR

2022.01835 - Acquisition d'équipements pédagogiques pour la mise à niveau de la filière Equipements Thermiques Energie et études en vue des travaux d'aménagement pédagogique (**votée après la 2022.02055**)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 DÉCEMBRE 2022

2022.01910 - Abondement d'une enveloppe globale pour l'acquisition ou le renouvellement de matériel de fonctionnement général à destination des lycées de la Région Hauts-de-France

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR

2022.01933 - Abondement d'une enveloppe globale pour financer des équipements nécessaires à l'aménagement et à l'adaptation des postes de travail des agents techniques territoriaux des lycées de la Région Hauts-de-France

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 DÉCEMBRE 2022

2022.01953 - Abondement d'une enveloppe globale pour l'acquisition et le renouvellement d'équipements de restauration pédagogique à destination des lycées

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR

2022.02044 - Assurer la continuité du service informatique des lycées

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR

2022.02055 - Prolongation de délai de réalisation de l'opération accordée par délibération n°2021.01524 du 05 octobre 2021 au profit du LP du Marquenterre à RUE pour le remplacement du pont élévateur de deux colonnes de la section mécanique auto

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR

03 - Permettre aux EPLE de fonctionner

2022.02033 - Parcours-Emploi-Compétences (PEC) : Financement des contrats aidés PEC pour l'année 2023
(votée après les délibérations 2022.01806, 2022.1830 et 2022.1835)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR

02 – Education

01 - Favoriser la réussite éducative et les relations avec les familles

2022.01978 - Soutien aux établissements participant aux Olympiades de la Chimie – 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour l'opération suivante :

- Opération n° 18 : LGT Henri Darras à Liévin : Samia SADOUNE

Absent (1) : Guillaume DELBAR

022.02016 - Aide complémentaire à la scolarité pour l'année 2023 (Année scolaire 2022/2023 et les 4 premiers mois de l'année scolaire 2023/2024)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR

02 - Accompagner l'orientation et l'information

2022.01595 - Plan d'actions Proch'Orientation 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X								X			X	X		

Voix pour : 41

Voix contre : 0

Abstention : 14

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR

Commission 6

«Aménagement du territoire et transition énergétique (rénovation urbaine, logement, troisième révolution industrielle, contrat de plan Etat-Région, Europe, fonds structurels)»

01 - Aménagement du territoire

02 - Aménagement du territoire hors PRADET

2022.02007 - Adhésion de la Région auprès du CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR

01 - Aménagement du territoire

2022.01673 - Avenant n°3 à la Convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2022 du syndicat mixte Espaces naturels régionaux (ENRx)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR

2022.01998 - Participations statutaires 2023 des syndicats mixtes des Parcs Naturels Régionaux et Espaces naturels régionaux

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour l'opération suivante :

- Opération n° 1 : Syndicat mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois : Arnaud DECAGNY

Absent (1) : Guillaume DELBAR

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 DÉCEMBRE 2022

2022.02005 - Lancement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Redynamisation Centres-Villes et Centres-Bourgs » 2023-2027

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR

2022.02040 - Appel à projets "fonds d'appui aux projets locaux des communes de moins de 2 000 habitants" pour l'année 2023 dans le cadre de la politique d'Aides aux Communes et aux Territoires (ACTes)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 DÉCEMBRE 2022

2022.02041 - Appel à projets "fonds d'appui aux projets structurants" pour l'année 2023 dans le cadre de la politique d'Aides aux Communes et aux Territoires (ACTes)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR

2022.02042 - Fonds spécifique pour le PACTE Sambre Avesnois Thiérache

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR

03 - Rénovation urbaine

2022.01966 - Avenant 1 de la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain d'intérêt régional du quartier Saint-Exupéry à Méru dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR

05 - Troisième Révolution industrielle

01 - Energies et transitions énergétiques

2022.02026 - Mobilité décarbonée - Reconstitution pour l'année 2023 du dispositif régional d'aide à la conversion au bioéthanol des véhicules roulant à l'essence

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X					X

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 5

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 DÉCEMBRE 2022

2022.02027 - Appel à projets "massifier le solaire photovoltaïque en Hauts-de-France" 2023 - 2024

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X								X	X			X		

Voix pour : 45

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR

2022.02028 - Appel à projets "Méthanation biologique couplée à la méthanisation agricole en Hauts-de-France"

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X					X

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 5

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR

07 - Europe, fonds structurels

02 - Coopération européennes et actions urbaines innovatrices

2022.02036 - Programme Interreg Europe du nord-ouest (ENO) – Convention entre l'autorité nationale France (Région Hauts-de-France) et l'autorité nationale Luxembourgeoise (Ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire – Département de l'aménagement du terr

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR

03 - Programmation européenne

2022.01927 - FEADER 2023-2027 : Approbation des conventions de délégation de tâches et de paiement avec l'ASP dans le cadre du Plan Stratégique National

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X								X	X			X		

Voix pour : 45

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 DÉCEMBRE 2022

2022.01954 - Modification des conventions-cadre relatives à la gestion en paiement associé par l'ASP des aides de la Région Hauts-de-France et de leur cofinancement par le FEADER Hors SIGC

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR

Commission 7

«Rayonnement (culture, sports, jeunesse, communication, relations internationales, tourisme)»

01 – Culture

01 - Création et créativité

2022.02008 - Soutien à Pictanovo : programme d'activités, fonds d'aide et programme d'investissement du parc de matériel pour 2023 (axe 1 - Novaction). Règlement et fiche SANI du fonds de soutien économique à la production.

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X								X	X			X		

Voix pour : 44

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV : 1 (Salvatore CASTIGLIONE)

Absent (1) : Guillaume DELBAR

2022.02054 - Musée du Louvre Lens - opération de refonte de l'éclairage muséographique

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 1 (Xavier BERTRAND)

Absent (1) : Guillaume DELBAR

02 - Education et métier

2022.02010 - Participations statutaires 2023 de structures culturelles (axe 2 - Accompagnement Formation et Enseignement artistique et axe 3 - Territoires)

Décision de l'Assemblée : pour les opérations 3 et 8

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X								X	X			X		

Voix pour : 45

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV pour l'opération suivante :

- Opération n° 8 : EPCC – Maison de la Culture d'Amiens : Brigitte FOURÉ

Absent (1) : Guillaume DELBAR

Décision de l'Assemblée : pour l'opération 6

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X							X		X			X		

Voix pour : 45

Voix contre : 10

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour l'opération suivante :

- Opération n° 5 : EPCC - Musée du Louvre-Lens : Xavier BERTRAND

Absent (1) : Guillaume DELBAR

03 - Vitalité des territoires et relation aux habitants

2022.01242 - Projet du Pôle de conservation de la Bnf : avenant à la convention de partenariat et révision de la participation financière régionale

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 1 (Brigitte FOURÉ)

Absent (1) : Guillaume DELBAR

2022.01897 - Orchestre de Douai : Subvention complémentaire au programme d'activités 2022 (axe 3 - Accompagnement de la circulation en région de la création)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 DÉCEMBRE 2022

2022.02011 - Programmes d'activités 2023 de structures culturelles (axe 2 - Génération culture et axe 3 - Territoire et accompagnement de la circulation en région de la création)

Décision de l'Assemblée : pour l'opération 6 (Institut pour la Photographie des Hauts-de-France)

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X								X	X			X		

Voix pour : 44

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV : 1 (Xavier BERTRAND)

Absent (1) : Guillaume DELBAR

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR

04 - Rayonnement de la Région et développement international

2022.02012 - Appel à projets Haute-Fréquence 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR

02 – Sports

04 - Fonctionnement de structures sportives

2022.01965 - Société Publique Locale (SPL) de gestion du Vélodrome Couvert Régional à Roubaix :
Compensation de services publics pour l'année 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR

05 - Programme et équipement des structures sportives régionales

2022.01964 - Syndicat Mixte pour l'Exploitation du Stade Couvert Régional à Liévin - Provision sur participation statutaire 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 1 (Samia SADOUNE)

Absent (1) : Guillaume DELBAR

07 - Devoir de mémoire

2022.02083 - Rapports d'information relatifs aux demandes de subvention accordées en 2022 au titre des deux dispositifs "Devoir de mémoire" : dispositif d'aide à la rénovation ou à l'achat des drapeaux associatifs en Hauts-de-France (READ) et dispositif régional d'aide

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour l'annexe suivante :

- Annexe 3 - Opération n° 2 : Commune de Maubeuge : Arnaud DECAGNY

Absent (1) : Guillaume DELBAR

Commission 8

«Affaires familiales et sociales (famille, santé, action sociale, citoyenneté, vie associative)»

02 – Santé

05 - Formations sanitaires et sociales

2022.01746 - Subventions prévisionnelles de fonctionnement 2023 pour les instituts publics et privés de formations paramédicales et de sages-femmes Hauts-de-France

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour les opérations suivantes :

- Opération n° 14 : Centre Hospitalier Sambre Avesnois : Arnaud DECAGNY ;
- Opération n° 22 : Chambre de Métiers et de l'Artisanat Hauts-de-France : Laurent RIGAUD.

Absent (1) : Guillaume DELBAR

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 DÉCEMBRE 2022

2022.01748 - Subventions prévisionnelles de fonctionnement 2023 pour les instituts publics et privés de formations sociales Hauts-de-France

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR

2022.01994 - Avenant convention financière Etat-Région, relative aux augmentations de places en formation de soins infirmiers

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR

03 - Action sociale

01 - Solidarités

2022.01969 - Aide au Transport aux Particuliers (ATP) : affectation au titre de l'année 2023 et modification du règlement intérieur

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			1			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X					X	X					X

Voix pour : 41

Voix contre : 0

Abstention : 15

NPPAV : 0

COMPOSITION DES GROUPES

Majorité Régionale, Républicains et Indépendants (M2RI) : 23 élus présents ou représentés.

Florence BARISEAU, Jean-Pierre BATAILLE, Xavier BERTRAND, Natacha BOUCHART, Maxime CABAYE, Aurore COLSON, Christophe COULON, Franck DHERSIN, Daniel FASQUELLE, Sabine FINEZ, Anne-Sophie FONTAINE-BARBIER, Guy HARLÉ D'OPHOVE, Yvan HUTCHINSON, Nelly JANIER-DUBRY, Marie-Sophie LESNE, Faustine MALIAR, Manoëlle MARTIN, Anne PINON, Patricia POUPART, Jean-François RAPIN, Laurent RIGAUD, Jean-Michel TACCOEN, Véronique TEINTENIER.

UDI : 11 élus présents ou représentés.

Guislain CAMBIER, Salvatore CASTIGLIONE, Arnaud DECAGNY, Eric DELHAYE, Pascal DEMARTHE, Maryse FAGOT, Brigitte FOURÉ, Amel GACQUERRE, Madame Paulette JUILIEN-PEUVION, Daniel LECA, Anne-Sophie TASZAREK.

MoDem, Radicaux et Apparentés (MRA) : 2 élus présents.

François DECOSTER, Samira HERIZI.

Rassemblement National, Indépendants et Apparentés (RNIA) : 10 élus présents ou représentés.

Sébastien CHENU, Sandra DELANNOY, Mélanie DISDIER ([arrivée en séance avant le vote de la délibération 2022.02049](#)), Christine ENGRAND, Philippe EYMERY, Sarah FLAMANT, Michel GUINIOT, Claire MARAIS-BEUIL, Christopher SZCZUREK, Jean-Philippe TANGUY.

Gauche Républicaine et Ecologique (GRE) : 4 élus présents ou représentés.

Héloïse DHALLUIN, Alexandre OUIZILLE, Samia SADOUNE, Benjamin SAINT-HUILE ([arrivée en séance avant le vote de la délibération 2022.02062](#)).

Pour le Climat, Pour l'Emploi (PCPE) : 5 élus présents ou représentés.

Alexandre COUSIN, Karima DELLI, Zahia HAMDANE, Thomas HUTIN, Julien POIX.

Non-Inscrits (NI) : 1 élu présent.

Guillaume DELBAR ([arrivée en séance avant le vote de la délibération 2022.01969](#)).

ANNEXE 3

Amendements

Arrivé SG le 06/12/2022

Commission Permanente du 9 décembre 2022

Amendement n°1 du Groupe « Pour le Climat
et Pour l'Emploi »



Délibération 2022.02062 Création de la SPL gestion des actifs et d'appui à la mobilité en Hauts-de-France

Dans la partie Décide, de remplacer le paragraphe actuel par :

« -D'approuver le principe de la création d'une régie personnalisée des transports régionaux conformément à l'article L1221-10 du Code des transports et aux dispositions prévues dans le Code général des collectivités territoriales ».

Exposé des motifs :

L'objectif est de faciliter la gestion du matériel roulant afin de limiter les impacts négatifs de l'ouverture à la concurrence sur l'offre de transports et de permettre à la région de garder le contrôle effectif et la visibilité sur la gestion du matériel financé par les investissements publics.

Julien Poix

Amendement rejeté



Conseil régional Hauts-de-France
NORD-PAS-DE-CALAIS PICARDIE
Commission Permanente du 9 Décembre 2022

Amendement n° 01 présenté par le Groupe « Rassemblement National, indépendants et apparentés »

Délibération n°2022.02068

Objet : Mise en œuvre du versement des acomptes pour le premier semestre 2023 au titre de l'exploitation du TER Hauts-de-France.

Amendement: Le paragraphe décide est modifié comme suit :

« D'ALLOUER au bénéfice de SNCF Voyageurs (59777 EuraLille) une contribution financière de 270 343 545,70 € pour le 1er semestre 2023 au titre de l'exploitation du TER Hauts-de-France et répartie comme suit :

- 221 201 464,3 € au titre des acomptes des mois de janvier à juin 2023 de la contribution de fonctionnement,
- 8 590 549,23 € au titre des acomptes des mois de janvier à juin 2023 de la contribution d'investissement,
- 40 551 531,79 € au titre des acomptes des mois de janvier à juin 2023 de la contribution de fonctionnement conditionnés au bon fonctionnement du service ferroviaire (soit 15%) ».

La délibération et la convention sont modifiées en conséquence.

Exposé des motifs : Depuis plusieurs années, les usagers des TER Hauts-de-France subissent une dégradation de leurs conditions de voyage à cause de problèmes liés aux retards et aux suppressions de plusieurs trains. Celle-ci s'est accélérée depuis quelques mois au point qu'en moyenne 10 % des TER sont supprimés dans notre région.

Depuis le début de l'année, plus de 20 000 trains ont été comptabilisés comme « en retard » et plus de 11 000 comme « supprimés ». Face à cette incapacité d'assumer la bonne exécution de la convention TER, il est nécessaire de mettre la pression à la direction de la SNCF qui a dernièrement avoué s'être « plantée » dans sa gestion du transport ferroviaire dans les Hauts-de-France.

C'est pourquoi nous vous demandons de conditionner le versement de 15 % du montant de l'acompte initialement prévu au bon fonctionnement du service ferroviaire.

Mélanie DISDIER

Arrivé SG le 06/12/2022



Conseil régional Hauts-de-France
NORD-PAS-DE-CALAIS PICARDIE
Commission Permanente du 9 Décembre 2022

Amendement n°02 présenté par le Groupe « Rassemblement National, indépendants et apparentés »

Délibération n°2022.01730

Objet : Financement de la régénération (études et travaux) du capillaire fret Desvres-Hesdigneul par un Gestionnaire d'Infrastructure Conventionné (GIC).

Amendement : Le paragraphe décide est modifié comme suit :

« D'ALLOUER une subvention de 5 397 225,25 € à SNCF Réseau (93418 La Plaine Saint-Denis) pour le financement de la régénération (études et travaux) du capillaire fret Desvres-Hesdigneul par un Gestionnaire d'Infrastructure Conventionné (GIC).

Le coût total de l'opération est estimé à 11 993 835 €, soit un taux de participation régionale de 45 % ».

La délibération et la convention sont modifiées en conséquence.

Le plan de financement est modifié pour intégrer une participation financière d'Arcelor Mittal à hauteur de 5% du coût total de l'opération soit 599 691,75 €.

Exposé des motifs : Le deuxième groupe sidérurgiste mondial Arcelor Mittal a annoncé en 2021 un bénéfice net record s'élevant à presque 15 milliards d'euros.

Étant donné que la ligne ferroviaire fret Desvres-Hesdigneul est essentiellement utilisée pour l'activité économique d'Arcelor Mittal, une gestion en bon père de famille de l'argent public nécessite de demander une participation financière de l'entreprise pour la régénération de celle ligne.

Par conséquent, il est nécessaire de modifier la délibération et ses conventions pour ajuster le plan de financement.

Mélanie DISDIER

Amendement rejeté

ANNEXE 4

Liste d'émargement



FEUILLE DE PRESENCE



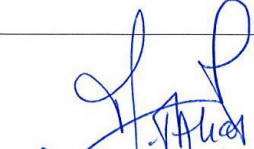
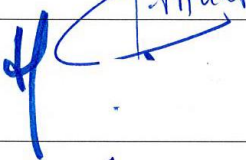


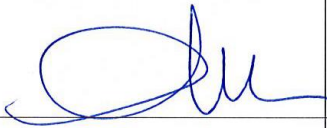
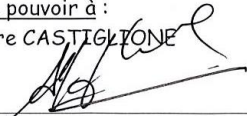


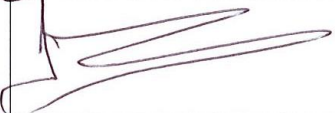
Commission permanente du 09 décembre 2022

PRENOM - NOM	EMARGEMENT	A donné POUVOIR à
Mme Florence BARISEAU		
M. Jean-Pierre BATAILLE		
Mme Natacha BOUCHART	EXCUSÉE	A donné pouvoir à : Florence BARISEAU
M. Xavier BERTRAND		
M. Maxime CABAYE		
M. Guislain CAMBIER		
M. Salvatore CASTIGLIONE		
M. Sébastien CHENU		
Mme Aurore COLSON		

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 DÉCEMBRE 2022

PRENOM - NOM	EMARGEMENT	A donné POUVOIR à
M. Christophe COULON		
M. Alexandre COUSIN		
M. Arnaud DECAGNY		
M. François DECOSTER		
Mme Sandra DELANNOY		
M. Guillaume DELBAR		
M. Eric DELHAYE	EXCUSÉ	A donné pouvoir à : Paulette JULIEN-PEUVION 
Mme Karima DELLI		Thomas Hurin, 
M. Pascal DEMARTHE	EXCUSÉ	A donné pouvoir à : Daniel LECA 
Mme Héloïse DHALLUIN		
M. Franck DHERSIN		
Mme Mélanie DISDIER		

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 DÉCEMBRE 2022

PRENOM - NOM	EMARGEMENT	A donné POUVOIR à
Mme Christine ENGRAND		
M. Philippe EYMERY		Sandra DELANNOY 
Mme Maryse FAGOT		
M. Daniel FASQUELLE		
Mme Sabine FINEZ		
Mme Sarah FLAMANT		
Mme Anne-Sophie FONTAINE-BARBIER		
Mme Brigitte FOURÉ	EXCUSÉE	A donné pouvoir à : Salvatore CASTIGLIONE 
Mme Amel GACQUERRE		
M. Michel GUINIOT		
Mme Zahia HAMDANE		
M. Guy HARLE-D'OPHOVE		

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 DÉCEMBRE 2022

PRENOM - NOM	EMARGEMENT	A donné POUVOIR à
Mme Samira HERIZI		
M. Yvan HUTCHINSON	EXCUSÉ	A donné pouvoir à : Nelly JANIER-DUBRY 
M. Thomas HUTIN		
Mme Nelly JANIER-DUBRY		
Mme Paulette JUILIEN-PEUVION		
M. Daniel LECA		
Mme Marie-Sophie LESNE		C. Lesne
Mme Faustine MALIAR		
Mme Claire MARAIS-BEUIL		
Mme Manoëlle MARTIN	EXCUSÉE	A donné pouvoir à : Anne PINON 
M. Alexandre OUIZILLE		 SARIA SADOUWE.
Mme Anne PINON		

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 DÉCEMBRE 2022

PRENOM - NOM	EMARGEMENT	A donné POUVOIR à
M. Julien POIX		
Mme Patricia POUPART		
M. Jean-François RAPIN		
M. Laurent RIGAUD		
Mme Samia SADOUNE		
M. Benjamin SAINT-HUILE		
M. Christopher SZCZUREK		
M. Jean-Michel TACCOEN		
M. Jean-Philippe TANGUY		
Mme Anne-Sophie TASZAREK		
Mme Véronique TEINTENIER		

(*) Pour exercer vos droits Informatiques et Libertés et pour toute information sur ce formulaire, contactez le Secrétariat général (sg@hautsdefrance.fr).
Une notice d'information plus complète est à votre disposition auprès de son secrétariat.